

Projet d'élargissement de la route 175
dans la Réserve faunique des Laurentides

Étude de potentiel archéologique

Présentée au :

Groupe-conseil GENIVAR
(M. Jean Boudreault, directeur associé)
Projet numéro : Q94065

Par :

M. Yves Chrétien, Ph.D.
Archéologue

Le 5 février 2003

Table des matières

Table des matières	I
Liste des illustrations	III
1- Mandat	1
2- Introduction.....	2
3- Caractérisation de l'aire d'étude.....	4
4- La paléogéographie	7
5- L'histoire culturelle.....	9
5.1- LA PÉRIODE PALÉOINDIENNE.....	13
5.2- LA PÉRIODE DE L' ARCHAÏQUE	13
5.3- LA PÉRIODE DU SYLVICOLE	14
5.3.1- <i>Inférieur</i>	15
5.3.2- <i>Moyen</i>	15
5.3.3- <i>Supérieur</i>	16
5.4- LA PÉRIODE HISTORIQUE.....	18
5.4.1- <i>Exploitation faunique</i>	19
5.4.2- <i>Axes de communication</i>	21
5.4.3- <i>Exploitation forestière</i>	26
5.4.4- <i>Utilisation récréo-touristique</i>	26
6- Les critères de potentiel archéologique	28
7- Définition du potentiel archéologique	32
7.1- SECTEUR 1, RIVIÈRE CACHÉE	32
<i>Zone 1.1 de 86+775 à 86+825</i>	34
7.2- SECTEUR 2, LAC À RÉGIS ET LAC À NOËL.....	34
<i>Zone 2.1 de 92+800 à 92+900</i>	36
7.3- SECTEUR 3, PETIT LAC À L'ÉPAULE	36
<i>Zone 3.1 de 101+350 à 101+700</i>	37
7.4- SECTEUR 4, LAC DES ROCHES	38
<i>Zone 4.1 de 106+950 à 107+000</i>	38
<i>Zone 4.2 de 107+475 à 107+625</i>	39
7.5- SECTEUR 5, LA MARE-DU-SAULT ET LA RIVIÈRE MONTMORENCY.....	40
<i>Zone 5.1 de 114+540 à 114+750</i>	42
<i>Zone 5.2 de 116+310 à 116+550 km</i>	42
7.6- ZONE 6, RUISSEAU DES BRÛLÉS	42
<i>Zone 6.1 de 122+350 à 122+400</i>	43
<i>Zone 6.2 de 123+275 à 123+325</i>	44
<i>Zone 6.3 de 125+200 à 125+300</i>	44
7.7- SECTEUR 7, LAC DE L'ESPÉRANCE.....	45
<i>Zone 7.1 de 127+800 à 127+900</i>	45

7.8- SECTEUR 8, LAC SEPT-ÎLES	45
<i>Zone 8.1 de 128+250 à 128+300</i>	45
<i>Zone 8.2 de 128+550 à 129+000</i>	47
<i>Zone 8.3 de 129+250 à 129+450</i>	47
7.9- SECTEUR 9, LAC LABYRINTHE.....	47
<i>Zone 9.1 de 129+475 à 130+000</i>	48
7.10- SECTEUR 10, LAC HORATIO-WALKER	48
<i>Zone 10.1 de 131+350 à 131+500</i>	48
<i>Zone 10.2 de 131+750 à 131+850</i>	48
7.11- SECTEUR 11, LAC CHOMINICH.....	50
<i>Zone 11.1 de 132+900 à 133+050</i>	50
7.12- SECTEUR 12, LAC JACQUES-CARTIER	50
<i>Zone 12.1 de 136+250 à 136+550</i>	53
<i>Zone 12.2 de 136+700 à 138+000</i>	54
<i>Zone 12.3 de 138+150 à 138+650</i>	54
<i>Zone 12.4 de 138+950 à 139+500</i>	54
<i>Zone 12.5 de 140+000 à 140+800</i>	55
<i>Zone 12.6 de 141+300 à 141+850</i>	55
<i>Zone 12.7 de 142+000 à 142+200</i>	55
7.13- SECTEUR 13, RIVIÈRE PIKAUBA DE 149+000 À 160+000.....	56
<i>Zone 13.1 de 160+000 à 160+050</i>	56
7.14- SECTEUR 14, LAC PUJART	58
<i>Zone 14.1 de 163+675 à 164+100</i>	58
7.15- SECTEUR 15, LAC GRELON	58
<i>Zone 15.1 de 165+000 à 165+300</i>	59
7.16- ZONE 16 LAC TALBOT, DE 169+700 À 173+000.....	60
7.17- SECTEUR 17, LAC TOURANGEAU.....	60
<i>Zone 17.1 de 178+650 à 178+850</i>	62
7.18- SECTEUR 18, LAC DARAN.....	62
<i>Zone 18.1 de 181+800 à 181+900</i>	62
<i>Zone 18.2 de 182+600 à 182+700</i>	62
7.19- SECTEUR 19, RIVIÈRE CYRIAC.....	63
<i>Zone 19.1 de 200+400 à 200+450</i>	63
7.20- SECTEUR 20, LAC DES ÎLETS	65
<i>Zone 20.1 de 212+175 à 212+275</i>	65
8- Recommandations de l'étude de potentiel	66
9- Bibliographie	67
Annexe 1 : Application théorique des modèles d'occupation du territoire du lac Saint-Jean et de la vallée du Saint-Laurent relativement à l'aire d'étude. 1	
LES MATÉRIAUX.....	1
LA DATATION.....	3
LE RÉSEAU	4
LA RÉPARTITION RÉGIONALE.....	5
LE SCHÈME D'ÉTABLISSEMENT.....	5
L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU QUARTZ	7
LA CONCLUSION	7

Liste des illustrations

Figure 1 : Le découpage chronologique dans le Nord-Est américain.....	9
Figure 2 : Chronologie de l'Archaïque moyen et supérieur	14
Tableau 1: Les critères de potentiel archéologique préhistorique	29
Tableau 2: Les zones de potentiel archéologique	66
Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude.....	5
Carte 2 : Limites de l'aire d'étude.....	6
Carte 3 : Localisation des sites préhistoriques près de l'aire d'étude.....	11
Carte 4 : Passage des Jésuites de Québec au lac Saint-Jean	23
Carte 5 : Localisation des vestiges connus d'exploitation forestière	27
Carte 6 : Secteur 1, Rivière Cachée	33
Carte 7 : Secteur 2, Lac à Régis et lac à Noël	35
Carte 8 : Secteur 3, Petit lac à l'Épaulé	37
Carte 9 : Secteur 4, Lac des Roches	39
Carte 10 : Secteur 5, la Mare-du-Sault	41
Carte 11 : Zone 6, Ruisseau des Brûlés	43
Carte 12 : Secteur 7, 8 et 9, Lacs de l'Espérance, Sept-Îles et Labyrinthe...	46
Carte 13 : Secteur 10 et 11, Lac Horatio-Walker et lac Chominich.....	49
Carte 14 : Secteur 12, Lac Jacques-Cartier	51
Carte 15 : Secteur 12, Lac Jacques-Cartier	52
Carte 16 : Secteur 13, Rivière Pikauba.....	57
Carte 17 : Secteurs 14 et 15, Lac Pijart et lac Grelon	59
Carte 18 : Secteurs 17 et 18, Lac Tourangeau et lac Daran	61
Carte 19 : Secteur 19, Rivière Cyriac	64
Carte 20 : Secteur 20, Lac des Îlets	66

1- Mandat

Le 27 novembre 2002, monsieur Jean Boudreault, directeur associé du Groupe conseil GENIVAR, mandate monsieur Yves Chrétien, Ph.D. archéologue, pour effectuer une étude de potentiel archéologique. Elle concerne spécifiquement l'élargissement de la route 175, tronçon localisé dans la Réserve faunique des Laurentides.

L'aire d'étude est déterminée essentiellement à l'aide des plans du projet d'élargissement fournis par GENIVAR. Les premiers plans, version « document de travail », furent reçus le 29 novembre 2002. Les plans préliminaires furent transférés à monsieur Chrétien le 6 janvier 2003. L'étude de potentiel archéologique fut produite du 27 novembre 2002 au xx janvier 2003.

Cette étude se limite à une évaluation des zones de potentiel archéologique, en tenant compte des renseignements disponibles et de l'échéancier du mandat. Nous présumons que les informations qui nous ont été fournies par d'autres sont exactes et bien fondées.

Les dimensions et les limites de l'élargissement du projet routier sont présentées par le directeur associé ou les plans de GENIVAR. Nous n'assumons aucune responsabilité en regard d'erreurs provenant des limites indiquées.

Le présent rapport est la propriété exclusive du Groupe Conseil GENIVAR. Cependant, toute publication, en totalité ou en partie de ce rapport, est interdite sans l'autorisation écrite de monsieur Yves Chrétien, Ph.D. archéologue. De plus, la responsabilité de monsieur Yves Chrétien, Ph.D. archéologue, se limite uniquement aux honoraires payés par le Groupe Conseil GENIVAR dans le cadre du présent mandat.

Finalement, monsieur Yves Chrétien, Ph.D. archéologue, certifie qu'il n'a aucun intérêt immobilier dans le présent projet d'élargissement de la route 175.

2- Introduction

Le projet d'élargissement de la route 175 dans la Réserve faunique des Laurentides est assujéti aux normes législatives provinciales des études d'impact sur l'environnement. Les aspects du patrimoine culturel et archéologique doivent être traités dans le respect de ces obligations légales.

Ces obligations législatives peuvent permettre d'éviter la destruction d'éléments patrimoniaux parfois uniques ou d'importance primordiale pour la compréhension de l'histoire des populations qui se sont succédées dans ces secteurs. Toutes les périodes sont visées, depuis la paléo-histoire amérindienne jusqu'aux époques plus récentes, incluant l'occupation euro-qubécoise.

L'examen général de la situation permet d'observer des sites archéologiques connus à proximité immédiate de l'aire d'étude. Ces éléments indiquent au premier abord une probabilité de rencontrer des vestiges archéologiques au cours des travaux d'élargissement de la 175.

La première phase des recherches archéologiques consiste à vérifier de manière théorique le potentiel archéologique du territoire qui va subir un impact potentiel. Ce sont les démarches afin de définir ce potentiel qui sont présentées dans ce document. Les résultats ainsi présentés vont conditionner la teneur des recommandations de l'étude de potentiel.

L'étude de potentiel théorique se divise selon six points :

1. la situation géographique de l'aire d'étude est présentée, de même que les caractéristiques environnementales actuelles;
2. la paléogéographie de l'aire d'étude est définie, en mettant surtout l'accent sur les phases du retrait glaciaire et de l'évolution du couvert végétal;
3. l'histoire culturelle du territoire est décrite dans ses grandes lignes sur la base des découvertes archéologiques déjà effectuées dans la Réserve faunique des Laurentides. Les données présentées dans cette section permettent habituellement de dresser un modèle d'occupation du territoire en fonction des caractéristiques physiques, dont les principales retenues dans cette étude concernent la relation avec le réseau hydrographique et le relief;

4. les critères qui servent à définir le potentiel archéologique sont expliqués et ordonnés de façon à mettre en évidence les endroits les plus susceptibles de livrer des vestiges archéologiques;
5. les critères de potentiel sont appliqués afin de définir les chances de découvrir des vestiges archéologiques aux emplacements qui feront l'objet de l'aménagement;
6. les recommandations sont émises, en relation avec les niveaux de potentiel définis précédemment

3- Caractérisation de l'aire d'étude

L'aire d'étude correspond à la Réserve faunique des Laurentides, située entre le Saguenay et la région de Québec (cartes 1 et 2). De manière plus précise, l'aire à l'étude correspond à l'axe de la route 175 visé par le projet d'élargissement, soit une bande d'environ 100 m de largeur répartie de part et d'autre de la route. La route sera aménagée de manière à passer de deux à quatre voies sur une longueur de 143 km et, ceci, entre la municipalité de Stoneham au sud (borne kilométrique 84) et Laterrière au nord (borne kilométrique 227).

Le paysage général rencontré sur le trajet de la route 175 se compose de montagnes au relief adouci formant des vallées au creux desquelles s'écoulent les rivières qui alimentent et drainent des lacs entourés de forêt de conifères.

L'ensemble de l'aire d'étude repose sur le socle géologique du bouclier canadien, constitué des roches précambriennes et se retrouve à l'intérieur de la même unité physiographique, à savoir, la chaîne de montagnes des Laurentides. L'altitude est variable avec des sommets atteignant plus de 1000 m, mais la route emprunte surtout le creux des vallées avec une altitude maximale autour de 800 m dans les environs du lac Jacques-Cartier. Aux deux extrémités de l'aire d'étude, l'altitude diminue pour aller se fondre dans les basses terres du Saint-Laurent au sud et celles du lac Saint-Jean au nord. À l'extrémité sud du parc, on se trouve déjà en plein cœur des montagnes avec des altitudes autour de 550 m, tandis que la section nord, près de Laterrière, atteint les basses terres avec une altitude moyenne de 150 m.

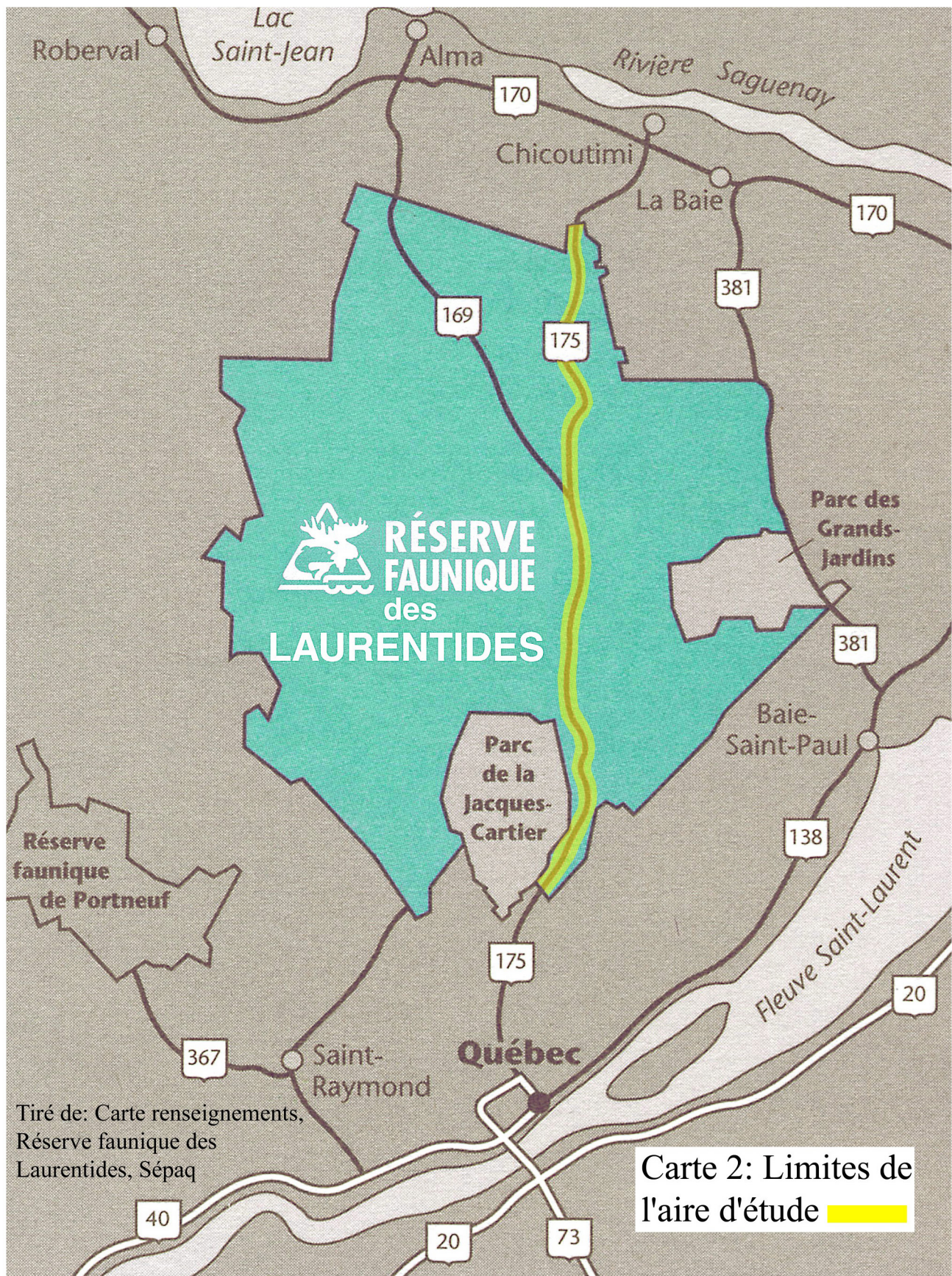
Sur l'ensemble de l'aire d'étude, l'association forestière dominante est la forêt coniférienne (Marie-Victorin, 1964) composée de sapinière à bouleau jaune pour les vallées, de sapinière à bouleau blanc aux altitudes moyennes et d'épinettes au-delà de 750 m d'altitude (Richard, 1985).

L'hydrographie du territoire est caractérisée par deux principaux bassins versants. La limite de partage des eaux se trouve à la hauteur du lac Jacques-Cartier, qui marque la tête du réseau se déversant vers le sud dans le fleuve Saint-Laurent. Au-delà de cette limite, vers le nord, le réseau s'oriente vers le lac Saint-Jean. Plus de 550 lacs sont identifiés dans le parc.



Carte 1: Localisation
de l'aire d'étude

1 : 5 000 000



Tiré de: Carte renseignements,
Réserve faunique des
Laurentides, Sépaq

4- La paléogéographie

La Réserve faunique des Laurentides couvre un immense territoire qui a subi des changements différentiels stimulés par l'effet de latitudinalisation. Le principal moteur de transformation de l'environnement au cours des quelques 12 000 dernières années est lié à la glaciation du Wisconsin. Un autre facteur aussi considéré pour les régions des basses terres correspond aux transgressions marines. Toutefois, sur notre aire d'étude, il n'y a aucune corrélation à établir entre les fluctuations du niveau marin et l'exondation des terres. En effet, à aucun moment la transgression marine de la mer de Champlain n'a atteint des altitudes suffisantes pour inonder les secteurs au nord du piedmont des Laurentides.

Il y a 12 500 ans, tout l'aire à l'étude est recouverte par les glaces de l'Inlandsis laurentidien. Seule la vallée fluviale est ouverte à l'eau libre de la mer de Goldthwait, jusqu'à la hauteur de Québec vers l'ouest. Les possibilités d'occupation humaine à cette époque sont nulles pour la région considérée.

Il y a 11 000 ans, la calotte glaciaire a régressé jusqu'à environ 25 km au nord de Québec, libérant une portion de terre entre la mer de Champlain et la marge glaciaire (Parent et al, 1985). C'est environ à cette époque que la moraine de Saint-Narcisse fut mise en place, au cours d'un épisode de réavancée du front glaciaire. La végétation du secteur libéré se limite à la toundra herbeuse avec un climat périglaciaire induit par la proximité immédiate du glacier (Richard, 1985).

De 11 000 à 10 000 ans on assiste à une période de régression rapide de la calotte glaciaire. Il y a 10 000 ans, l'ensemble de la Réserve faunique est libéré des glaces, qui se trouvent alors à la hauteur du lac Saint-Jean (Parent et al, 1985). C'est pendant cet intervalle que s'est établi le réseau hydrographique actuel et que se sont formés la plupart des lacs du secteur à l'étude, à partir de l'eau de fonte des glaciers. Des exemples de vestiges glaciaires sont rencontrés au lac Savane entre autres, dont les plages de sable se sont formées autour de blocs glaciaires résiduels. Vers 10 000 ans la végétation du massif des Laurentides correspond encore à la toundra herbeuse, avec des déserts froids en altitude, mais la phase d'afforestation a tout de même débuté avec l'apparition de pessières (Richard, 1985). Le

peuplement faunique devient probable dès cette époque, supportant l'idée d'un environnement accessible à l'humain, mais au climat encore très rude et marqué par la proximité de la calotte glaciaire.

Vers 9 500 ans avant aujourd'hui, le front glaciaire marque une pause dans son retrait vers le nord, mais l'ensemble du lac Saint-Jean est tout de même libre des glaces. Au sud, la mer de Champlain a régressé, puis perdu sa salinité, faisant place au lac d'eau douce à Lampsilis. À cette époque, la plate forme de Québec (Québec, Sillery, Sainte-Foy) forme une île voisine de l'île d'Orléans, dans le détroit de Québec qui relie la mer de Goldthwait à l'est et le lac à Lampsilis à l'ouest (Parent et al, 1985). Vers 8 000 ans, le front glaciaire s'est scindé sous l'effet de la mer de Tyrrell couvrant la baie James, qui s'est introduite vers le sud à partir de la baie d'Hudson. Il demeure alors le glacier du Nouveau-Québec à l'est de la baie James, qui s'extensionne vers le sud jusqu'à la hauteur du lac Mistassini. Vers 8 000 ans dans la Réserve faunique, l'association forestière dominante correspond à la pessière à épinettes noires de type taïga (Richard, 1985)

En résumé, l'aire d'étude semble habitable depuis environ 10 000 ans, alors que le territoire est libéré des glaces. Toutefois, il est plus plausible de retenir la date de 8 000 ans qui concorde avec l'établissement d'un couvert végétal de type forestier. À ce moment, le réseau hydrographique est assez similaire à celui rencontré actuellement et l'inventaire faunique devait correspondre au type nordique, comme on peut actuellement le voir dans le nord du Québec. Par la suite, avec le réchauffement du climat, on peut estimer que c'est autour de 5 000 ans avant aujourd'hui qu'ont commencé à prévaloir les conditions climatiques actuelles, qui ont déterminé l'ensemble des conditions environnementales remarquées de nos jours.

5- L'histoire culturelle

L'histoire culturelle présente l'inventaire des occupations humaines connues depuis le peuplement jusqu'à la période du contact avec les premiers Européens en terre américaine. Des grands courants culturels sont reconnus et leur durée dans le temps permet de leur attribuer une position chronologique. Bien entendu, l'histoire culturelle varie d'un territoire à un autre, mais dans ses grandes lignes, on peut appliquer un modèle général au Nord-Est américain (figure 1).

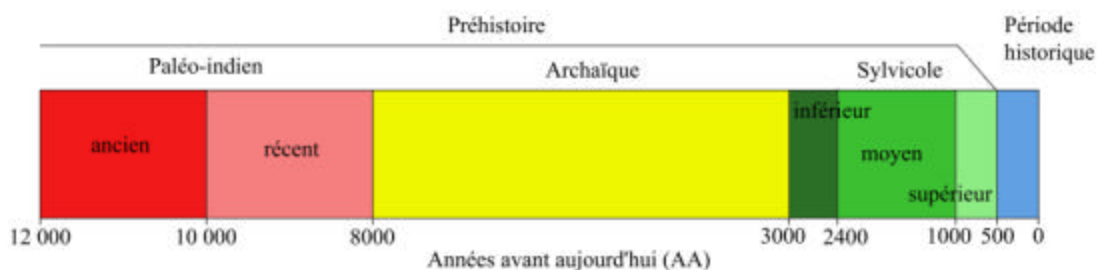


Figure 1 : Le découpage chronologique dans le Nord-Est américain

Pour les territoires montagneux situés entre les régions de Québec et du lac Saint-Jean, l'histoire culturelle régionale est relativement peu définie. De plus, on ne peut pas appliquer directement le modèle présenté plus haut pour le secteur de la Réserve faunique car le modèle fut surtout défini à partir des zones de basses terres. La réalité culturelle des anciens occupants de la Réserve faunique pourrait s'ajuster à un modèle différent, qui reste à définir.

La définition de la séquence culturelle diachronique d'un territoire repose sur les recherches archéologiques, à tout le moins pour sa portion précédant l'avènement des documents écrits. Il convient donc ici de présenter la revue des interventions archéologiques effectuées à l'intérieur de l'aire d'étude.

La première mention de recherches archéologiques dans la Réserve faunique remonte à 1970, alors que Robert Simard répertorie trois sites préhistoriques au lac Jacques-Cartier (Simard, 1970). Ces sites auraient été portés à son attention par le notaire Fortin au cours des années 1960.

En 1974, Simard (1974) fait d'autres recherches au lac aux Écorces dans la section nord du Parc des Laurentides, pour le compte de la Société d'archéologie du Saguenay. En 1983, c'est la firme Ethnoscop (1983) qui fait une recherche sur l'historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands Jardins. Ces travaux ont conduit à une étude de potentiel archéologique et un inventaire sur le terrain par Rousseau (1986), au cours duquel aucun site archéologique ne fut mis au jour.

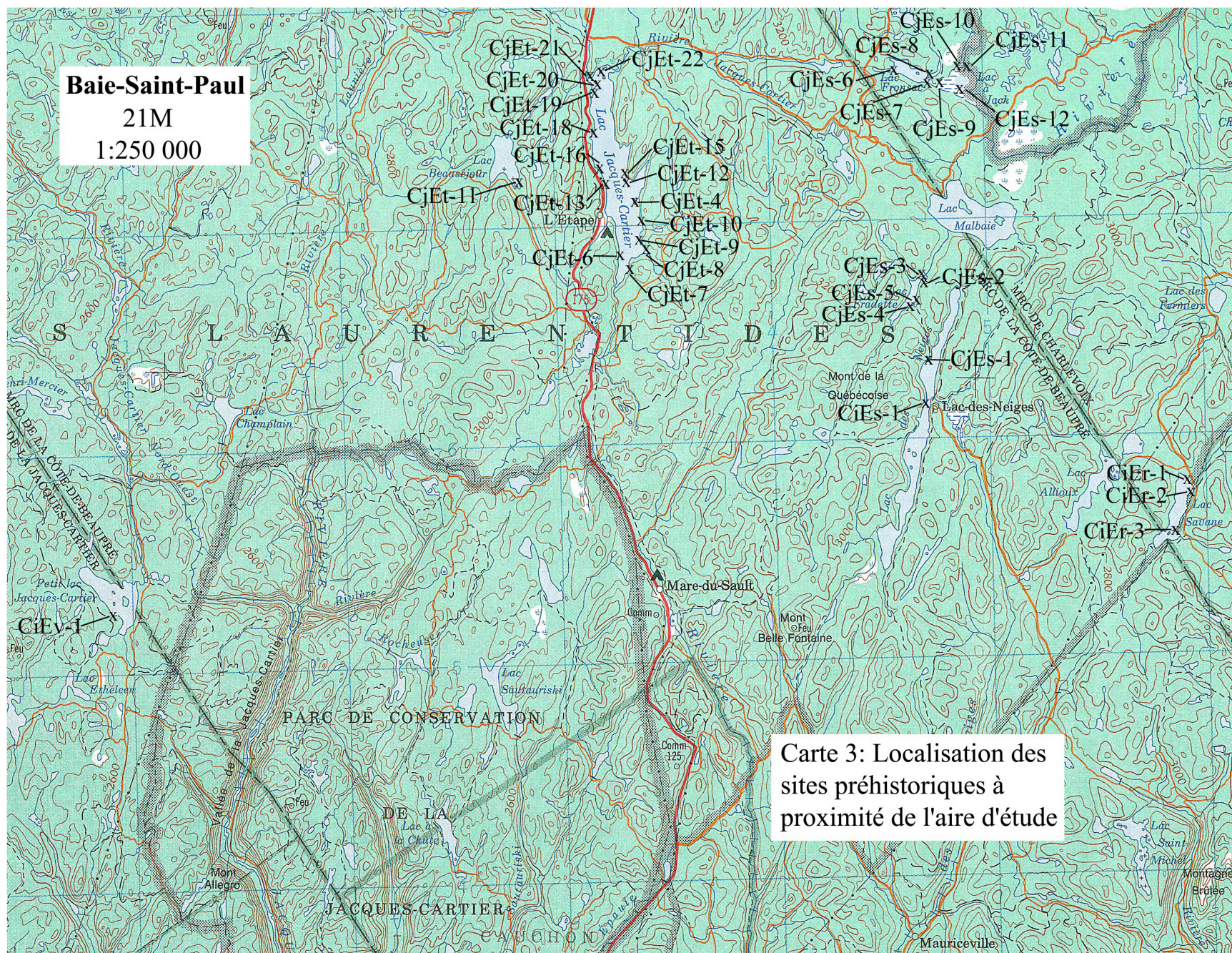
À l'été 1992, Langevin (1993) entreprend d'évaluer les découvertes de Simard (1970) au lac Jacques-Cartier, mais ses recherches demeurent peu fructueuses. Trois interventions ponctuelles par inventaire furent aussi menées sur le tracé de la route 175 pour le compte du ministère des Transports du Québec :

- en 1992 sur la côte de la rivière Simoncouche à Laterrière près de la décharge du lac Kénogami (Transit Analyse, 1992);
- en 1994 à la hauteur du lac Talbot, de la rivière Cyriac et de la décharge du lac Kénogami (Laforte, 1994);
- en 2001 à l'extrémité sud du Parc des Laurentides (km 84 à 86) et à la hauteur du kilomètre 103 près du lac à l'Épaulé (Pintal, 2002).

Aucune de ces interventions n'a conduit à la découverte de vestiges archéologiques.

En 2001, un projet de recherches archéologiques commandé par le conseil de la Nation huronne-wendat a conduit à des inventaires sur plusieurs lacs du Parc de la Jacques-Cartier et de la Réserve faunique des Laurentides (Chrétien, 2001). Au cours de ces travaux, 31 sites préhistoriques furent découverts, de même que 22 sites de la période historique, sans compter les sites d'occupation plus récents qui ne furent pas enregistrés officiellement (carte 3). Ces travaux ont mis en lumière une intensité d'occupation humaine, qui n'avait été que soupçonnée, puis illustré le potentiel de découvertes pour les périodes remontant à la préhistoire.

Ces travaux de Chrétien (2001) n'étaient pas orientés vers la recherche de sites de cette époque et, ainsi, ces découvertes doivent être considérées comme fortuites. Cette situation illustre fort bien que l'absence de connaissances sur la période préhistorique dans la Réserve faunique relève d'un manque de recherches. Aussitôt qu'on porte attention à ces éléments, ils surgissent en nombre significatif indiquant une occupation ancienne du territoire. Aucun des sites actuellement connus n'a fait l'objet de recherches approfondies, ni même d'une véritable évaluation. Ceci



revient à dire que tout reste à faire en terme d'interprétation des découvertes et qu'il est actuellement impossible de dresser la séquence culturelle préhistorique spécifique à l'aire d'étude.

Malgré cette situation, nous disposons tout de même de quelques indices tirés de l'analyse sommaire du matériel archéologique de pierre taillée trouvé sur les sites identifiés à l'été 2001 par Chrétien (2001). On peut ainsi tenter d'établir des corrélations et juger de la proximité culturelle avec l'un ou l'autre des modèles d'occupation du lac Saint-Jean et de la vallée du Saint-Laurent. L'annexe 1 présente une description détaillée de cet exercice théorique, relativement à l'aire d'étude.

Il ressort de l'application de ces modèles la difficulté de rattacher clairement les sites préhistoriques de la Réserve faunique au réseau du Saint-Laurent ou à celui du lac Saint-Jean. Par contre, certains indices comme l'absence du quartzite de Mistassini et la présence du quartzite de Ramah tend à exclure l'influence économique du lac Saint-Jean dans l'aire d'étude. Il resterait alors à considérer la possibilité que l'aire d'étude ait pu correspondre à un espace d'exploitation utilisé par des populations algonquiennes venues de l'estuaire du Saint-Laurent.

Il convient par conséquent de présenter la synthèse de la séquence culturelle appliquée à la vallée du Saint-Laurent, tout en gardant en mémoire l'inadéquation potentielle de cet exercice pour qualifier ce qui est rencontré dans l'aire d'étude.

5.1- La période paléoindienne

La période paléoindienne couvre 4 000 ans, soit de 12 000 à 8 000 ans avant aujourd'hui. Elle se découpe en deux épisodes : ancien (12 000 à 10 000 ans) et récent (10 000 à 8 000 ans). La période paléoindienne ancienne n'est pas documentée officiellement à ce jour au Québec. Pourtant, des sites de cette époque sont connus près de la frontière du côté américain (Ritchie, 1953; Gramly, 1985) et en Nouvelle-Écosse (MacDonald, 1985). Il y a fort à parier que des sites de cette époque existent au Québec, mais que les recherches archéologiques n'ont pas encore su les mettre au jour.

Les sites de la période paléoindienne sont souvent difficiles à découvrir en partie parce que l'occupation du territoire à cette époque était extensive par des groupes humains de faible taille. De plus, le paysage a évolué de manière importante depuis cette époque, reléguant parfois les sites loin des cours d'eau sur les bords desquels ils se trouvaient initialement.

Le système adaptatif des populations paléoindiennes du Québec était ajusté en fonction d'un climat encore influencé par la proximité de l'inlandsis laurentidien. La nature des colonies végétales, aussi en relation avec le climat, consistait généralement en pessières à épinettes noires (Richard, 1985). Le mode de subsistance semblait surtout axé sur la chasse au gros gibier, dont le caribou devait constituer la majeure part. L'importance des plans d'eau favorisait aussi une faune de mammifères marins, constituant une ressource alimentaire potentielle (Chapdelaine, 1994).

5.2- La période de l'Archaïque

La période de l'Archaïque couvre une période de temps d'au moins 5 000 ans, soit de 8 000 à 3 000 ans avant aujourd'hui. L'incertitude quant à la durée de cet épisode est en partie due au chevauchement présumé de l'Archaïque ancien (10 000 à 8 000 ans) avec le Paléoindien récent.

Les deux phases suivantes de l'Archaïque se découpent en moyen (8 000 à 6 000 ans) et en récent ou supérieur (6 000 à 3 000 ans) (figure 2). La période de l'Archaïque supérieur se divise en traditions laurentienne (6 000 à 4 000 ans) et post-laurentienne (4 500 à 3 000 ans). La tradition laurentienne se divise elle-même en phases Vergennes (6 000 à 5 000 ans) et Brewerton (5 000 à 4 000 ans). La tradition post-laurentienne se divise aussi en phases Lamoka (4 500 à 3 900 ans) et Susquehanna (3 900 à 3 500 ans).

Les derniers 500 ans de la période Archaïque ne sont pas clairement définis dans la séquence culturelle générale du Québec, mais on les qualifie d'Archaïque terminal.

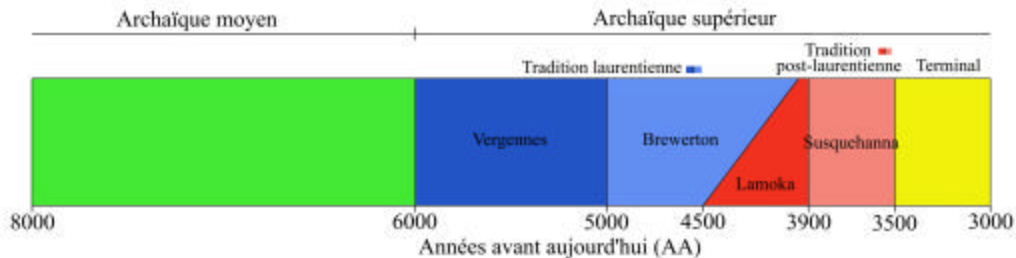


Figure 2 : Chronologie de l'Archaïque moyen et supérieur

Pour l'Archaïque ancien, les découvertes commencent à peine à surgir au Québec. Certains sites situés à l'embouchure de la rivière Chaudière dans la région de Québec et près de la chute sur la même rivière pourraient y être attribués (Pintal, 1998). D'autres sites de cet épisode sont connus sur la haute Côte-Nord à Baie Ste-Catherine et Tadoussac (M. Plourde, archéologue consultant, comm. pers., 1999).

Pour l'Archaïque moyen, la visibilité n'est guère supérieure. C'est à l'Archaïque supérieur que l'on peut vraiment sentir une hausse de la visibilité des populations. Cette situation pourrait s'expliquer par un climat plus permissif à l'égard de la croissance démographique. Elle pourrait aussi résulter de conditions environnementales qui favorisent un schème d'établissement plus aisé à modéliser. Le mode de subsistance des populations de l'Archaïque était basé sur une exploitation de type chasseur-pêcheur-cueilleur. Les grands troupeaux de caribou avaient migré vers le nord et l'environnement se conformait davantage à ce qui était connu à la période du contact¹. Il est généralement admis que les groupes de l'Archaïque étaient d'ascendance algonquienne.

5.3- La période du Sylvicole

La période du Sylvicole, qui couvre les trois derniers millénaires, se divise selon trois phases: inférieur, moyen et supérieur.

¹ La période du contact correspond au moment où les premiers Européens sont arrivés en terre d'Amérique et couvre principalement le 16^e siècle.

5.3.1- Inférieur

Le Sylvicole inférieur dans le Nord-Est américain correspond à des limites temporelles qui vont de 3000 à 2 400 ans. Cet épisode culturel débute avec l'adoption de la technologie céramique et se termine avec l'apparition des décors sur cette céramique. Pendant cette période, on sent à travers l'ensemble du Nord-Est américain une influence culturelle majeure, l'influence Meadowood, en provenance de la région de Niagara. Cette influence se traduit surtout par l'importation de matériel de style Meadowood sur une matière première de la région de Niagara, le chert Onondaga. De tels outils en chert Onondaga de style Meadowood ont été découverts jusqu'au Nouveau-Brunswick sur des sites du Sylvicole inférieur (Wintenburg, 1937 et Allen, 1982).

Les groupes humains du Sylvicole inférieur présentaient un mode de subsistance en continuité avec celui de la période de l'Archaïque, mais le schème d'établissement semble évoluer vers l'occupation prolongée de camps de base estivaux.

5.3.2- Moyen

Le Sylvicole moyen couvre une période de 1400 ans, soit de 400 avant notre ère à 1 000 de notre ère. Plusieurs changements sont survenus pendant cette période, à commencer par l'ajout de décors tracés dans l'argile des vases coniques en céramique. Le Sylvicole moyen se divise en deux: "un Sylvicole moyen ancien qui se termine vers l'an 500 de notre ère et un Sylvicole moyen tardif qui s'achève autour de l'an 1 000 de notre ère. Ces divisions sont basées sur des changements morpho-stylistiques observables sur les contenants d'argile ainsi que sur plusieurs autres traits culturels tel que l'outillage lithique et osseux, le schème d'établissement et les comportements funéraires" (Chapdelaine, 1990:3).

L'élément le plus utile pour assigner une occupation à la période du Sylvicole moyen est la céramique. La contre-partie lithique des assemblages de cette époque est mal définie et il devient difficile de caractériser les outils par un style particulier. Sur un site à occupations multiples on peut aisément distinguer la céramique du Sylvicole moyen, mais on ne pourra habituellement pas y rattacher avec certitude un ensemble d'objets lithiques. Cependant, il pourrait en être autrement en ce qui concerne les collections

d'outils découverts en contexte cérémoniel. Les sites funéraires à composante Middlesex comme le site Augustine dans l'est du Nouveau-Brunswick (Turnbull, 1976) livrent des collections lithiques diagnostiques. D'abord attribuée au Sylvicole inférieur (Clermont, 1976), aujourd'hui on voit plutôt dans la tradition Middlesex un complexe funéraire des groupes du Sylvicole moyen ancien (Clermont, 1990). On ferait alors face à deux assemblages lithiques distincts employés par une même population, soit un ensemble cérémoniel facile à identifier par le style Middlesex, puis un assemblage domestique dont la définition demeure encore à établir.

Cette situation n'a rien d'exceptionnelle si on considère que pendant la période chronologique précédente, le Sylvicole inférieur, un phénomène similaire est déjà remarqué. En effet, les outils Meadowood en chert Onondaga semblent destinés à une fonction cérémonielle, tandis que la production locale n'y est point rattachée. Il y aurait donc persistance de la préférence d'outils et de styles exotiques pour les domaines rituels et utilisation d'outils produits localement pour les besoins de la vie courante.

À l'est de Montréal, la visibilité des occupations du Sylvicole moyen semble moins importante que pour les périodes précédentes, mais on note souvent la réutilisation d'espaces déjà occupés auparavant. Le mode de subsistance a évolué pendant cette période et on postule l'apparition de l'horticulture qui mènera plus tard à l'agriculture et à la sédentarité.

5.3.3- Supérieur

Le Sylvicole supérieur s'étend de l'an mille de notre ère à l'arrivée de Jacques Cartier en 1534. Dans la vallée du Saint-Laurent, cet épisode correspond à l'émergence de la culture des Iroquoiens du Saint-Laurent. Ces gens sont ceux que Jacques Cartier a rencontré à Gaspé et dont il décrit les villages sédentaires de maisons longues visités à Québec (Stadaconé) et à Montréal (Hochelaga).

Au Sylvicole supérieur, les populations iroquoiennes ont développé l'agriculture, dont le maïs aurait été le principal élément. Le schème d'établissement s'est probablement ajusté en conséquence de ce mode de subsistance, qui ne requière plus les mêmes caractéristiques environnementales.

Un site préhistorique (CfEu-6) découvert en 2001 (Chrétien, 2002) au lac Saint-Charles, juste au nord de la région de Québec, date de cette époque. Une datation au carbone 14 a livré une date de 1480 AD (Beta-168387), soit vers la fin de la période du Sylvicole supérieur. Ce site, en particulier, montre un potentiel d'information pour documenter la fréquentation de la Réserve faunique par les Iroquoiens du Saint-Laurent. Bien que le site se trouve hors de notre aire d'étude, il présente des caractères matériels clairement associés au lac Saint-Jean et indique la présence d'un lien entre ce point et la région de Québec.

La position géographique du site à la tête du lac Saint-Charles pourrait avoir un lien avec l'axe de circulation qui relie la région de Québec au lac Saint-Jean. Cette route, aussi connue plus au nord sous le nom de « sentier des Jésuites », passe par le lac Saint-Charles, emprunte la rivière des Hurons jusqu'au portage de la traverse de Tewksbury, puis rallie la rivière Jacques-Cartier. À partir de ce point, la rivière Jacques-Cartier est suivie en direction nord jusqu'au sentier le Scotora qui se dirige vers le lac Asquatara (Petit lac Jacques-Cartier) et la piste se poursuit vers le nord jusqu'au lac Saint-Jean.

La nature des découvertes ainsi que la position géographique du site permettent de proposer une halte d'étape comme fonction principale. Les éléments qui appuient cette hypothèse se basent en premier lieu sur la densité artefactuelle relativement basse, compatible avec un lieu de transit, où peu d'activités de transformations étaient réalisées. La présence de multiples foyers souligne une fréquentation récurrente, qui avec la faible densité artefactuelle montre un lieu d'arrêts épisodiques de courte durée.

L'identité culturelle des anciens occupants du site pourrait être multiple, mais jusqu'à maintenant, les indices pointent vers les Iroquoiens du Saint-Laurent. Les fragments de poterie découverts dans le puits N20 W55 sont d'un type relativement aisé à identifier. Les décorations et la faible épaisseur du contenant de céramique pointent immanquablement vers ce groupe culturel, qui était bien établi dans la région de Québec au temps de Jacques Cartier.

Un autre indice révélateur qui permet d'articuler les éléments d'interprétation présentés plus haut est la découverte d'éclats de quartzite de Mistassini. Les éclats sont en association directe avec les restes de foyer, les ossements blanchis et les fragments de céramique. Ces éclats de pierre

taillée indiquent un lien entre les Iroquoiens du Saint-Laurent, qui ont utilisé le foyer et fracturé un vase en céramique, le lac Saint-Jean d'où provient cette matière première, et l'axe de circulation sur lequel se trouve le site CfEu-6.

En résumé, les Iroquoiens du Saint-Laurent empruntaient déjà un trajet qui sera plus tard nommé le « sentier des Jésuites » pour relier la région de Québec au lac Saint-Jean. En cours de route, ils faisaient une halte à la tête du lac Saint-Charles sur le site CfEu-6, qui offrait probablement le meilleur endroit pour installer un bivouac. Pendant cette halte, un feu était allumé, des vivres étaient consommés, les restes de repas étaient rejetés dans le feu et on profitait aussi de ce moment pour arranger quelques outils en pierre taillée.

La présence des Iroquoiens du Saint-Laurent est bien attestée à Chicoutimi (Chapdelaine, 1984). L'accès via le fleuve et la rivière Saguenay était confirmé par la présence d'importants sites Iroquoiens à l'embouchure du Saguenay (Plourde, 1990). On connaissait aussi l'utilisation que faisaient les Iroquoiens du Saint-Laurent de l'axe de la Réserve faunique pour rejoindre le lac Saint-Jean (Rousseau, 1986). Toutefois, le site CfEu-6 (Chrétien, 2002) livre les premières preuves évidentes de la fréquentation de cette seconde voie.

5.4- La période historique

Le dernier épisode culturel auquel il peut être fait référence est celui de la période historique, qui débute après l'arrivée de Jacques Cartier en 1534. Les sites de cette période peuvent être amérindiens, iroquoiens, montagnais ou hurons, mais aussi euro-qubécois, pour la majorité d'entre eux.

Le schème d'établissement depuis l'arrivée des Européens se conforme à de nouveaux critères, qui ne correspondent plus exactement à ceux en vigueur depuis des millénaires. Toutefois, le territoire à l'étude n'a fait l'objet d'établissements permanents que relativement récemment, ce qui confère un caractère de continuité avec les périodes précédentes, compte tenu que le contexte de fréquentation demeurerait similaire, soit pour l'exploitation par la pêche et la chasse, soit comme axe de communication entre la région de Québec et le lac Saint-Jean.

Quatre thèmes présentent un intérêt historique pour l'aire d'étude :

- L'exploitation faunique par la chasse et la pêche, pour la subsistance ou la traite des fourrures;
- La question des anciens axes de communication reliant la région de Québec au lac Saint-Jean;
- L'exploitation forestière, surtout à partir du 20^e siècle;
- L'utilisation récréo-touristique.

La définition du potentiel archéologique en relation avec ces thèmes passe surtout par la consultation des archives et des cartes anciennes. La première constatation concerne l'indigence des sources documentaires qui traitent spécifiquement de ces sujets sur le territoire à l'étude.

Outre des sources primaires comme les Relations des Jésuites ou plus récemment les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, on peut mentionner des sources secondaires comme l'ouvrage de l'historien Thomas-Edmond Giroux (1977) qui tente de reconstituer les anciens tracés du Sentier des Jésuites et de la Route de Québec. Les rapports d'Ethnoscop (1983) et de Rousseau (1986) fournissent aussi une synthèse de l'occupation amérindienne, des axes de communications et des routes de portage.

5.4.1- Exploitation faunique

La sujet de l'exploitation faunique marque une continuité avec les informations qui indiquent sans conteste, de telles activités pratiquées à l'époque préhistorique. D'une part, on peut postuler que les Iroquoiens qui fréquentaient déjà le secteur à la fin du Sylvicole supérieur ont continué leur exploitation au cours de la période historique, jusqu'à leur extinction entre 1534 et 1608. D'autre part, Dablon (1672) atteste de l'exploitation du bassin versant du lac Saint-Jean par les Montagnais pour la chasse à l'orignal et le castor. En ce qui concerne le réseau hydrographique orienté vers le Saint-Laurent, les sources documentaires (Boiteau, 1954; Speck, 1927; Tanguay, 1998; Vincent, 1829) soulignent l'exploitation de plusieurs secteurs par les Hurons de Lorette, surtout au cours du 19^e siècle. Le mémoire de maîtrise de Jean Tanguay (1998) traite de l'étendue des territoires exploités par les Hurons de Lorette, depuis leur établissement dans la région de Québec.

Nicolas Vincent (Tsawenhohi), chef des Hurons de Lorette, mentionne que les territoires familiaux identifiés sur sa carte de 1829 sont ceux de ses ancêtres, ce qui ferait remonter l'occupation au 18^e siècle (Tanguay, 1998). En 1784, il aurait lui même voyagé au delà du bassin versant du sud, se rendant sur la rivière Chicoutimi (Tanguay, 1998). En ce sens, les Hurons de Lorette auraient pratiqué la traite de fourrures avec les Montagnais du lac Saint-Jean (Tanguay, 1998). D'autre part, dans « Le Courrier du Canada » du samedi 22 juin 1889, la légende du lac Caché est relatée. L'événement se passe autour de 1775 et concerne la découverte d'un petit lac (le lac Caché) exceptionnellement poissonneux, par deux Hurons qui poursuivaient un ours. Ce récit illustre l'exploitation d'un secteur situé dans le sud du Parc des Laurentides par les Hurons vers la fin du 18^e siècle.

La question de la fréquentation des Laurentides par les Hurons a fait l'objet de recherches archéologiques en 2000 et 2001 dans la Réserve faunique des Laurentides, le Parc de la Jacques-Cartier, la forêt Montmorency, les terres du Séminaire de Québec, la Réserve de Portneuf, la Zec Batiscan-Neilson et la Zec Blanche (Chrétien, 2000, 2001).

La problématique de ce projet consistait principalement à identifier l'emplacement de campements hurons du 18^e siècle, afin de documenter l'étendue des territoires exploités à cette époque. Plus de 25 lacs et jonctions de rivières mentionnés dans les écrits historiques furent vérifiés, mais lors de ces travaux aucun élément significatif ne fut observé en ce qui concerne le 18^e siècle (Chrétien, 2000, 2001).

Pour ce qui est du 19^e siècle, un site exceptionnellement bien conservé fut identifié au lac de la Cabane d'Automne, situé dans la Zec Batiscan-Neilson. Jusqu'à maintenant les travaux d'inventaire archéologique n'ont pas permis de valider les sources documentaires, mais la connaissance qu'avaient les Hurons du territoire situé entre les rivières Saint-Maurice et Saguenay, jusqu'à la limite de partage des eaux vers le nord, appuie leur présence jusqu'au lac Jacques-Cartier. D'ailleurs le site CjEt-12 sur ce lac a livré des vestiges probables d'un campement pouvant remonter à 1770. L'identité culturelle des occupants ne fut pas établie hors de tout doute, mais l'hypothèse d'un camp de chasse et de pêche huron est privilégiée (Chrétien, 2001).

Plus récemment, il y aurait eu pratique d'une pêche commerciale au lac Jacques-Cartier, jusque dans la première moitié du 20^e siècle (Michel Bastien, avocat au conseil de la Nation huronne-wendat, com. pers. 2001). Une découverte faite sur la rive ouest du lac, un peu au nord des installations de l'Étape sur le site CjEt-17, pourrait être liée à ces activités. Une épave d'embarcation mesurant environ 7,5 m fut retrouvée sur une rive habituellement immergée. La construction avec des clous en fer forgé pourrait faire remonter l'âge du bâtiment à la fin du 18^e siècle. D'autre part, la présence de clous rectangulaires et de clous ronds suppose l'entretien et l'utilisation du bateau jusqu'au 20^e siècle. Il est difficile de concevoir, même avec un bon entretien, qu'un bateau de bois puisse naviguer aussi longtemps. Comme il demeure évident que la date de l'abandon se situe quelque part au milieu du 20^e siècle, il y a lieu de se demander si la construction ne s'est pas effectuée plus récemment au 19^e siècle, avec un stock de vieux clous en fer forgé. Une autre question concerne le lieu de construction du bateau. Une embarcation de cette taille demande un équipement adapté pour circuler sur les routes et cela devait représenter un défi de l'amener jusqu'au lac Jacques-Cartier au moment de sa construction. D'autre part, il est aussi possible qu'il ait été fabriqué sur place, ce qui élimine les problèmes reliés au transport.

5.4.2- Axes de communication

L'identification des axes de communication qui traversaient la Réserve faunique des Laurentides peut, au moment de la phase d'évaluation du potentiel archéologique, permettre de vérifier la proximité de sections de ces trajets en regard de l'actuel projet relié à la route 175.

Le Sentier des Jésuites

Le sujet des anciens axes de communication demeure nébuleux malgré quelques tentatives, qui tiennent plus de l'extrapolation des informations disponibles que d'une reconstitution ancrée dans les données historiques. Dans ce contexte, nous retenons les hypothèses présentées par Thomas-Edmond Giroux (1977), Ethnoscop (1983) et Rousseau (1986) comme pistes de recherche. De plus, une recherche dans les archives de la Réserve faunique des Laurentides a permis de trouver une copie de la carte de Thomas-Edmond Giroux intitulée « Passage des Jésuites de Québec au lac Saint-Jean 1676 – 1703 » (carte 4), qui était accompagnée d'un

document de 1977 concernant un projet de mise en valeur du tracé du Sentier des Jésuites par M. Louis Lefebvre, responsable des activités de pleine nature du Parc des Laurentides. Il ne s'agit pas d'une carte ancienne, mais plutôt de la transposition d'informations historiques sur un support cartographique moderne par B. Lavoie. La légende est incomplète, ce qui ne permet pas d'interpréter les points marqués de lettres le long du trajet du



Sentier des Jésuites. Ces points pourraient représenter soit des étapes ou des mentions spécifiques relevées dans les sources historiques.

En comparant cette carte avec celles de Rousseau (1986) et Ethnoscop (1983), on remarque une correspondance étroite des tracés du sentier empruntant des vallées et suivant les rivières, qui suppose que ces derniers ont pu s'inspirer de la carte de Giroux (1977). On remarque au moins deux tracés distincts, l'un intitulé le « Chemin du lac ou Sentier des Jésuites » et l'autre le « Chemin de Québec ». Sur la carte de Lavoie, le Sentier des Jésuites débute à la jonction des rivières à Noël et Jacques-Cartier, ce qui pourrait signifier que l'on pouvait atteindre ce point par divers trajets depuis la ville de Québec. Un de ces trajets tracé débute au lac Saint-Charles, un peu au nord de Wendake (Village des Hurons), puis à la tête du lac emprunte la rivière des Hurons. Environ un ou deux kilomètres plus loin, un portage se dirige sur la traverse de Tewksbury en passant par les « Trois lacs » pour atteindre la rivière Jacques-Cartier. De ce point, on atteint la jonction de la rivière à Noël (marqué A sur la carte de Giroux, carte 4), puis on progresse vers le nord sur la rivière Jacques-Cartier jusqu'au sentier le Scotora (marqué B), qui quitte la vallée et monte sur le plateau vers le nord-ouest pour atteindre le lac Cook (marqué C).

À partir de là on se dirige au nord vers le lac Asquatarra (Petit lac Jacques-Cartier, marqué D), puis vers le lac Paul (aujourd'hui le lac Charles-Savary), puis vers l'ouest jusqu'au lac aux Rognons (marqué E). Le lac aux Rognons se trouve à la tête du bassin versant de la rivière Metabetchouane, qui se déverse dans le lac Saint-Jean plus au nord. Depuis le lac aux Rognons le sentier emprunte la rivière Metabetchouane qui draine le lac et remonte jusqu'à la jonction avec la rivière Metabetchouane est (marqué F), puis continue jusqu'au lac Saint-Henri. La prochaine étape est un point (marqué G) situé sur la rivière Metabetchouane à la hauteur du lac Métascouac. La route se poursuit vers le lac Metabetchouane (marqué H) et continue le long de la décharge du lac, toujours nommée rivière Metabetchouane jusqu'au lac Saint-Jean, où se trouvait l'ancienne mission Jésuite (Guitard, 1984; marqué I).

Le Chemin de Québec

Le second axe de communication sur la carte de Giroux nommé « Chemin de Québec » conduit à Chicoutimi via le lac Kénogami, plutôt

qu'au lac Saint-Jean comme tel. Au sud, ce chemin débute à l'embouchure de la rivière Montmorency sur le fleuve Saint-Laurent. Le trajet suit cette rivière vers le nord jusqu'à la jonction avec la rivière des Neiges, qui est empruntée pour se rendre au lac des Neiges. De là, le sentier rallie le lac Malbaie et entame le changement de bassin versant en se dirigeant sur la rivière Chicoutimi (aujourd'hui la rivière Pikauba). Le sentier suit cette rivière vers le nord jusqu'au lac Kénogami, où il se scinde en deux pour se rendre soit à Chicoutimi, soit vers le poste de la Hudson Bay Company à Metabetchouane. Un chemin avait d'ailleurs été ouvert en 1851 entre ces deux endroits (Guitard, 1984).

Discussion

Les deux axes décrits plus haut ne sont pas exclusifs et il est certain que d'autres options s'offraient aux voyageurs et à ceux qui exploitaient les territoires entre Québec et le lac Saint-Jean. Il semble en effet y avoir eu un lien entre le Sentier des Jésuites et le Chemin de Québec à partir de la jonction de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière à Noël. Au lieu de remonter la rivière Jacques-Cartier, c'est la rivière à Noël qui était choisie, conduisant au secteur des lacs à Noël, à l'Épaulé et Régis, où se trouve actuellement l'Accueil Mercier. De là, on suivait la vallée aujourd'hui utilisée par la route 175 jusqu'à la Mare du Sault, qui se trouve en fait à être un élargissement de la rivière Montmorency. En bifurquant vers le nord-est, on atteint le bassin versant du lac Malbaie, en passant au lac Noir (aujourd'hui le lac Gamache), voisin du lac des Neiges qui se trouve à l'est. La jonction avec le Chemin de Québec s'effectuait au lac des Neiges.

D'autres axes de communication sont mentionnés par Ethnoscop (1983) et Rousseau (1986), plus à l'est sur la rivière Malbaie et plus à l'ouest du Parc des Laurentides sur la rivière Batiscan, mais leur étude est moins pertinente à l'objet de notre recherche. Disposant maintenant d'hypothèses de trajet pour les axes de communication qui traversent le Parc des Laurentides, nous pourrions au moment de la phase d'évaluation du potentiel archéologique vérifier la proximité de sections de ces trajets en regard de l'actuel projet de la route 175.

5.4.3- Exploitation forestière

Le troisième thème retenu pour la période historique est celui de l'exploitation forestière, qui a conduit à l'établissement de nombreux camps de bûcherons, sur le bord des lacs. Cette activité économique a couvert l'ensemble du territoire de la Réserve faunique et a laissé de nombreuses traces dont les plus anciennes semblent remonter au tournant du 20^e siècle.

Tout le potentiel d'information en relation avec ce sujet s'est imposé de lui-même au cours des inventaires archéologiques de 2000 et 2001 (Chrétien, 2000, 2001). À ce moment, la recherche n'était pas orientée vers l'obtention de renseignements relatifs à la coupe du bois. Néanmoins, tout en effectuant les travaux d'inventaire archéologique, il était inévitable de remarquer les installations parfois encore bien visibles des anciens campements de bûcherons et autres installations connexes (barrages, quais, machinerie).

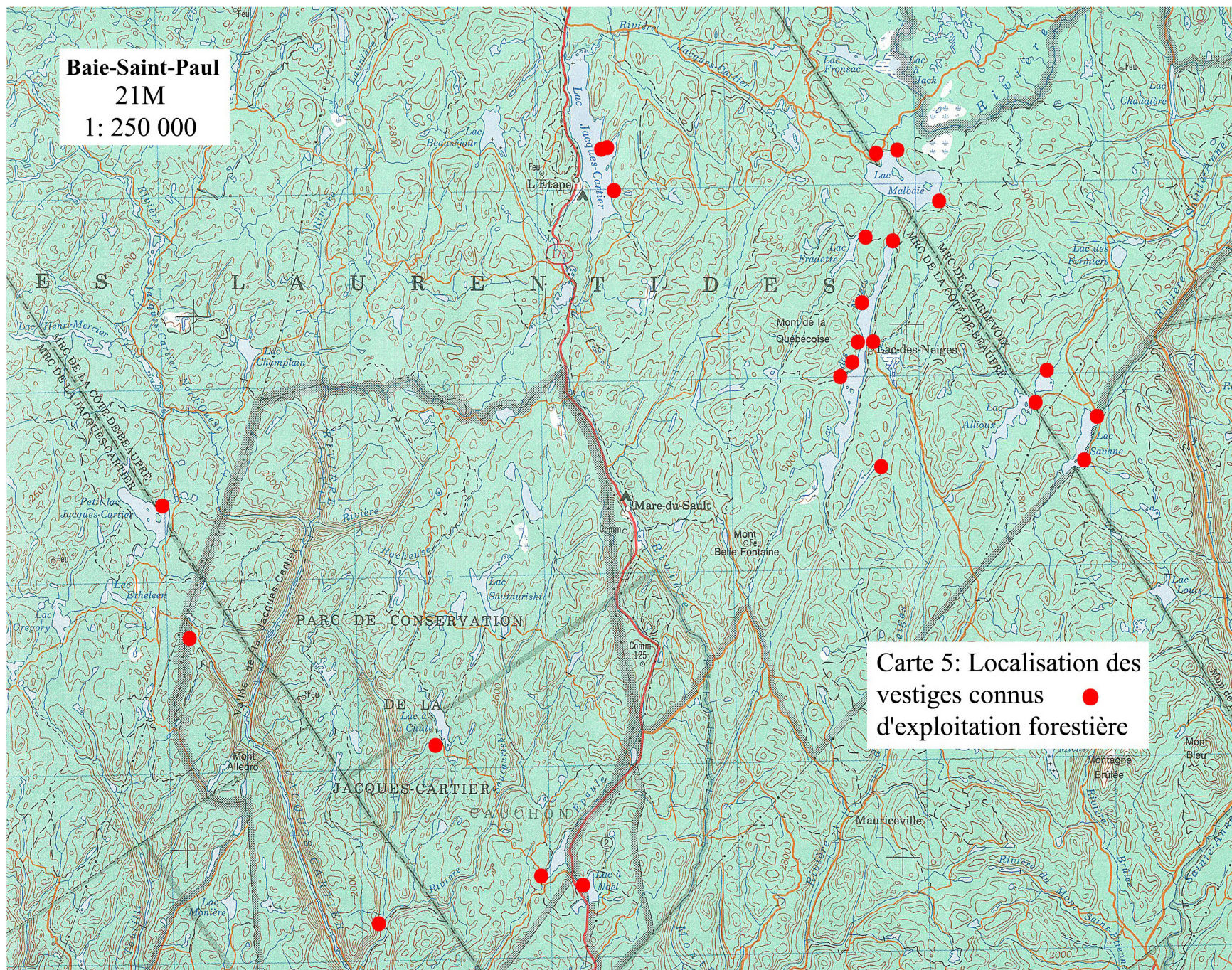
L'emplacement de ces établissements et équipements était noté et consigné au registre de l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), sous un code Borden temporaire, étant donné l'âge parfois inférieur à 50 ans. La carte 5 montre l'emplacement des camps répertoriés au cours des inventaires de 2000 - 2001. Malgré qu'elles relèvent d'un passé plus récent, il convient ici de porter attention à ces éléments qui couvrent tout un pan de l'histoire économique du Parc des Laurentides.

5.4.4- Utilisation récréo-touristique

Le dernier point concerne l'utilisation récréo-touristique et ses vestiges comme les anciens camps de chasse et de pêche sous gestion de la Réserve faunique des Laurentides. Ces traces les plus anciennes remonteraient à la fin du 19^e siècle (1895) au moment de la constitution du Parc national des Laurentides.

Par contre, la plupart semblent plus récents, s'échelonnant au courant du 20^e siècle. De tels camps furent rencontrés aux lacs des Alliés et à la Chute dans le Parc de la Jacques-Cartier, puis aux lacs Régis et du Bec Croche près de l'Accueil Mercier sur le bord de la route 175.

Baie-Saint-Paul
21M
1: 250 000



Carte 5: Localisation des
vestiges connus ●
d'exploitation forestière

6- Les critères de potentiel archéologique

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le potentiel archéologique pour la période historique peut se définir sur la base des informations écrites. Les documents fournissent des indications géographiques, parfois précises, sur les établissements et les utilisations du territoire de cette époque.

Pour la période préhistorique, il n'existe pas d'archives écrites et l'évaluation du potentiel passe par l'utilisation d'un modèle prédictif. Ce modèle est à la base du travail d'évaluation du potentiel archéologique et le choix d'un bon modèle est de première importance afin de rencontrer les objectifs du mandat. Il est alors primordial de faire appel à une ressource humaine appropriée afin d'éviter les omissions et les erreurs d'interprétation et, ceci, autant pour les données de potentiel archéologique que pour celles reliées à l'inventaire et éventuellement aux fouilles systématiques.

Les sites de la période historique peuvent aussi bénéficier du modèle utilisé en préhistorique, car ce ne sont pas tous les sites archéologiques historiques qui sont mentionnés dans les archives écrites. Dépendant de la fonction de ces sites, ils peuvent se conformer au schème d'établissement déjà en vigueur pendant la préhistoire. Ce sont donc les procédures pour définir le modèle qui sont présentées dans le chapitre qui suit.

Dans le cas qui nous occupe, nous ne pouvons pas bénéficier d'un modèle de schème d'établissement défini à partir des informations disponibles sur le territoire à l'étude. Malgré un bon nombre de sites archéologiques découverts en 2001, aucune analyse approfondie n'a permis d'en tirer les données nécessaires à la définition d'un modèle. D'autre part, les concentrations de sites ailleurs, comme ceux dans le bassin versant du lac Saint-Jean, ne peuvent pas servir à dresser un modèle applicable à notre aire d'étude, les distances créant un écart dont l'impact ne peut être mesuré adéquatement. Il faut alors se référer à un modèle plus général qui illustre les grandes tendances des schèmes d'établissement à l'aide de critères moins spécifiques. À ce titre, l'examen sommaire de l'emplacement des sites découverts en 2001 permet de confirmer l'utilité de ce modèle prédictif.

Afin de définir le potentiel archéologique de l'aire d'étude, une série de critères est employée, en relation étroite avec les données de l'aire d'étude, soit celles sur :

- ↪ la caractérisation de l'aire d'étude (chapitre 2);
- ↪ l'analyse paléogéographique (chapitre 3); et,
- ↪ l'histoire culturelle (chapitre 4).

La relation avec le réseau hydrographique, la pente du terrain, la qualité du drainage, le type de sol, les impacts anthropiques récents et la proximité de sites archéologiques connus, composent les critères retenus. Le potentiel archéologique varie en fonction des états de ces variables, qui n'ont pas toutes la même valeur interprétative. Cette variation est ordonnée en trois niveaux (faible, moyen, fort) selon les résultats obtenus pour chaque variable (tableau 3).

Variables	Potentiel archéologique		
	Faible	Moyen	Fort
Hydrographie	Absence de cours d'eau 0pt	Cours d'eau à proximité, lac 1pt	Jonction entre deux plans d'eau 2pts
Pente	Forte à modérée 0pt	Modérée à faible 1pt	Nulle à faible 2pts
Drainage	Mauvais	Modéré	Bon
Types de sol	Sols organiques (tourbière)	Sols argileux ou rocaillieux	Dépôts meubles fins (sable, gravier, alluvions)
Impacts anthropiques	Perturbations majeures -1pt	Perturbations partielles 0pt	Absence de perturbation 1pt
Sites archéologiques	Éloigné 0pt	Proximité relative 1pt	Proximité immédiate 2pts

Tableau 1: Les critères de potentiel archéologique préhistorique

L'hydrographie est le premier critère considéré. Les composantes du réseau hydrographique fournissaient l'eau potable et une réserve de nourriture (faune halieutique), puis dans plusieurs cas, constituaient des axes de circulation. La jonction entre deux rivières, la décharge d'un lac, un ruisseau ou une rivière qui se jette dans un lac sont autant d'endroits propices aux découvertes. Il faut cependant tenir compte du fait que les niveaux des lacs et le tracé des rivières ont évolué depuis le début du peuplement dans la région. Il y a donc lieu de vérifier les correspondances

les plus étroites du réseau hydrographique avec l'aire d'étude à différentes époques. Par conséquent, il devient tout aussi intéressant de vérifier l'intersection d'une rivière avec un paléo-rivage, que de prospecter une jonction actuelle. En principe, le site situé sur le paléo-rivage devrait être plus ancien que celui situé à l'intersection actuelle des deux cours d'eau. Finalement, il faut considérer, mais pas nécessairement de manière formelle, la hiérarchisation de l'importance des plans d'eau sur la base de leur superficie et des axes de circulation auxquels ils sont associés.

La seconde variable en importance est la pente du terrain, qui peut être interprétée de façon assez juste à partir des cartes topographiques. Une fois que des espaces intéressants du point de vue hydrographiques sont circonscrits, il faut chercher les espaces habitables à proximité. Ces espaces sont d'abord déterminés par la pente du terrain qui idéalement doit être nulle ou faible. Une légère pente n'est pas en contradiction avec un lieu habitable, comme le démontrent plusieurs sites qui présentent une telle dénivellation. Les espaces plats ou à faible pente correspondent souvent à des terrasses alluvionnaires liées à d'anciens niveaux marins.

Le drainage est lui aussi en relation avec l'habitabilité d'un espace. Les terres mal drainées sont souvent gorgées d'eau, empêchant l'établissement d'un campement. Le drainage est plus difficile à évaluer que la pente du terrain sans une visite sur les lieux. Toutefois, on peut noter une corrélation entre ces deux variables et il faut retenir qu'une faible pente est suffisante pour favoriser le drainage. La qualité du drainage dépend aussi du type de sol qui selon sa nature laisse l'eau s'infiltrer ou qui dans d'autres cas constitue une couche imperméable.

Le type de sol fournit des indices sur les probabilités d'occupation d'un espace. Les sols organiques comme la tourbe sont peu propices à l'occupation car ils révèlent la présence antérieure d'un marécage. Les sols argileux et rocailleux ne présentent pas non plus des conditions attrayantes pour l'établissement. Il faut néanmoins retenir que des sites importants ont leurs assises sur l'argile, le limon et la roche. Il n'y a donc pas de contradiction entre ces types de sol et une occupation préhistorique. Dans de tels cas, le type de sol est habituellement compensé par d'autres avantages, comme des points positifs aux autres variables.

La variable suivante se rapporte aux perturbations anthropiques en relation avec l'intégrité du sol. Ces perturbations sont de plusieurs types allant de l'implantation d'utilités publiques à l'aménagement de chemins, de barrages ou de construction de bâtiments. Étant donné la fragilité d'un site archéologique préhistorique, il faut considérer qu'il y a peu de chances de trouver un site intact dans les zones affectées par les perturbations. Cependant, il demeure la possibilité qu'un site perturbé n'ait pas été entièrement dérangé.

Une autre variable culturelle consiste en la proximité d'un secteur par rapport à des sites archéologiques connus.

La mise en opération des critères de potentiel archéologique s'effectue en accordant une cote aux différents états des variables les plus significatives (hydrographie, pente, impacts anthropiques et proximité des sites connus). Pour les deux autres variables (drainage et type de sol), la difficulté de leur attribuer une valeur sans une visite sur les lieux justifie l'abstention de les utiliser pour déterminer le potentiel archéologique. Elles seront tout de même utilisées à titre de contrôle, pour vérifier la conformité au schème d'établissement habituellement rencontré.

Pour la variable hydrographie, deux points sont accordés pour une jonction de cours d'eau et un point pour la proximité de cours d'eau (voir tableau 3). Pour la pente, deux points sont accordés pour une pente nulle à faible et un point pour une pente modérée à faible. Toutefois, l'attribution d'un pointage relatif à la pente du terrain se fait en relation avec une proximité au moins relative, d'un système hydrographique. Pour les impacts anthropiques, un point est accordé en cas d'absence de perturbation majeure, aucun point n'est accordé en cas d'impact mineur (labourage) et un point est retiré dans le cas d'une perturbation majeure. Pour la proximité des sites connus, deux points sont accordés pour une proximité immédiate et un point pour une proximité relative.

La détermination du potentiel archéologique des secteurs passe par une conversion des variables retenues en score. Un pointage de deux ou moins indique un potentiel faible à nul. Un score de trois dénote un potentiel moyen, puis un pointage de quatre et plus signale un potentiel élevé.

7- Définition du potentiel archéologique

Dans le présent rapport, toutes les références spatiales pour la localisation des secteurs de potentiel archéologique se feront à l'aide des bornes kilométriques. De plus, à titre de convention, il est considéré que la largeur de l'emprise des travaux correspond à 300 m, incluant les accotements et les fossés.

La définition du potentiel archéologique se résume aux activités suivantes :

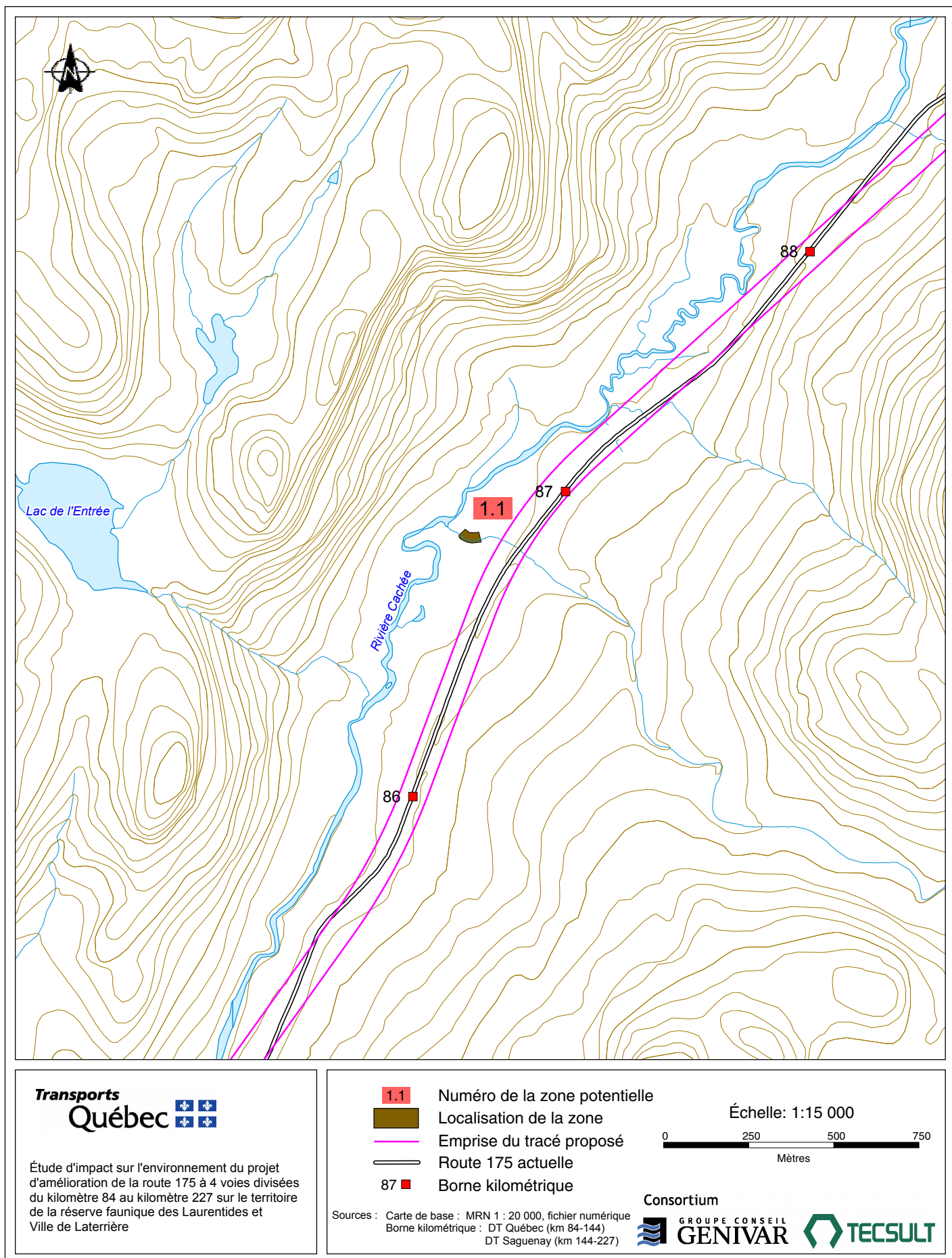
- ↪ en relation avec les critères de potentiel, l'étude des cartes topographiques à l'échelle 1 : 20 000, raffinée par l'examen des photographies aériennes, permettra de déterminer les probabilités de découvrir des vestiges archéologiques sur l'aire d'étude;
- ↪ le nouveau tracé de la route 175 est superposé à la carte topographique montrant la route actuelle et, ainsi, permet de localiser où s'effectuera l'élargissement ou la modification du tracé;
- ↪ l'identification sommaire de zones archéologiques potentielles s'effectue à partir de l'hydrographie et de la topographie sur la carte au 1 : 20 000;
- ↪ les zones archéologiques potentielles sont ensuite détaillées puis validées ou corrigées par un exercice de superposition du tracé sur les photographies aériennes et par la vérification de perturbations anthropiques éventuelles.

Les zones de potentiel archéologique, ainsi identifiées et validées, sont présentées sur les cartes topographiques au 1 : 20 000 en débutant à l'extrémité sud, soit à partir de la borne du kilomètre 84. Lorsqu'il y aura des sites archéologiques, déjà connus et à proximité de ces zones, nous les identifierons.

Les sections suivantes décrivent les zones de potentiel archéologique, telles que perçues par l'auteur du rapport, tout en tenant compte des objectifs du mandat.

7.1- Secteur 1, Rivière Cachée (carte 6)

À partir du km 84, la route 175 longe la rivière Cachée qui se trouve du côté ouest. À environ 300 m au sud du km 90, la rivière Cachée passe sous la route et remonte du côté est jusqu'au lac Caché. Cette rivière secondaire, qui méandre au fond de la vallée, ne présente pas d'emblée un



Q94065

Carte 6 Secteur 1, rivière Cachée.

potentiel archéologique, surtout dans ses sections à courant lent. Ces sections dénotent un terrain plat favorable à l'établissement de zones marécageuses. Néanmoins, la vallée constitue un axe de communication et un embranchement sur cet axe retient notre attention.

Zone 1.1 de 86+775 à 86+825

Le nouveau tracé s'approche davantage de la rivière Cachée comparé à la route actuelle. À cet endroit on retrouve l'embouchure du ruisseau Bureau qui draine le lac Bureau et constitue de ce fait un axe de circulation, pour rejoindre ce lac à partir de la vallée de la rivière Cachée.

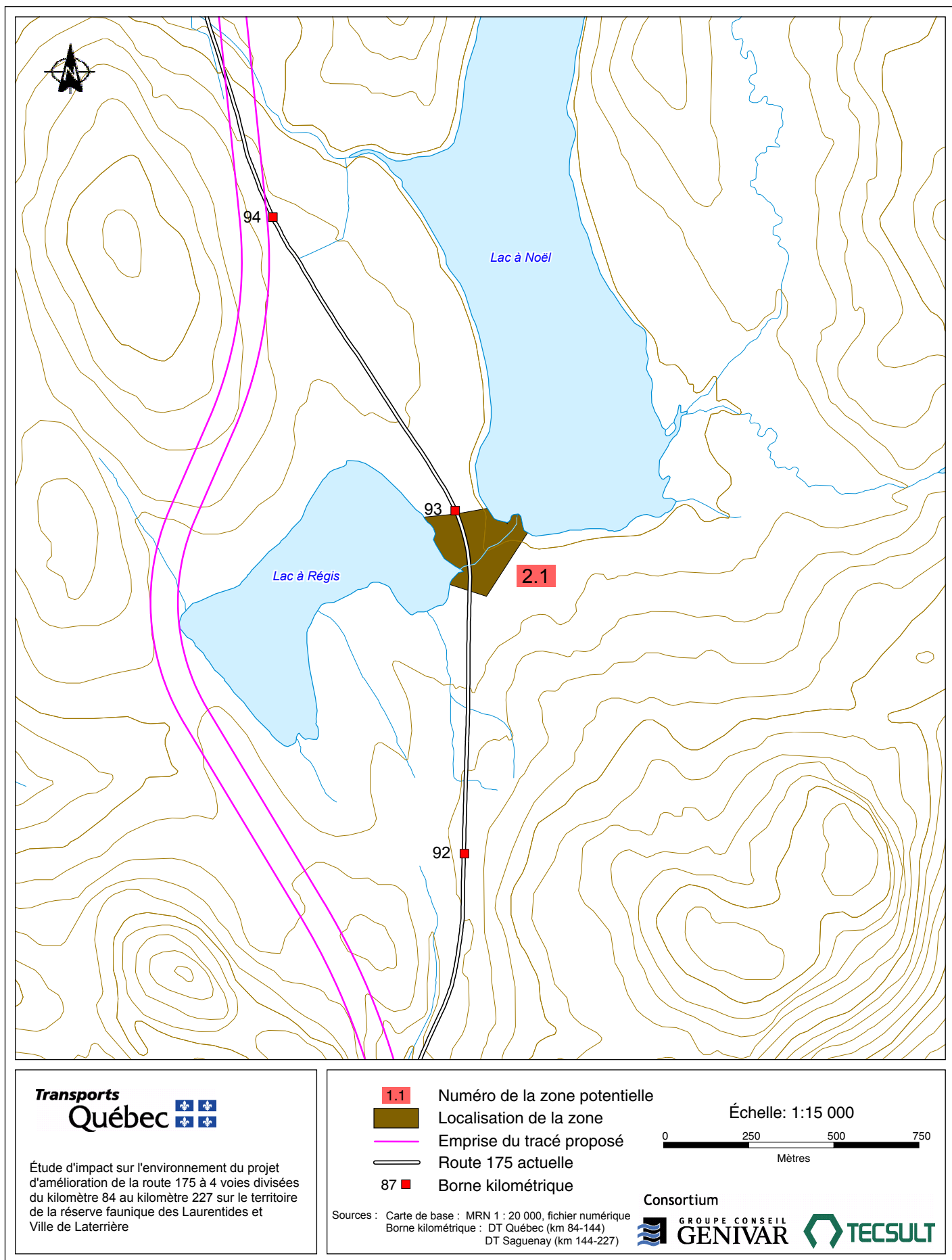
Le ruisseau se déverse dans la rivière, il y a donc une jonction de cours d'eau (2 pts), et la pente est faible à nulle (2 pts) à cet endroit. On note aussi un impact anthropique partiel (0 pt) à proximité, soit une ligne électrique. Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

7.2- Secteur 2, Lac à Régis et lac à Noël (carte 7)

La route 175 passe actuellement entre les deux lacs, qui sont rapprochés d'environ 150 m. Le lac à Régis se déverse dans le lac à Noël et de ce fait la route coupe le déversoir du lac à Régis et la charge principale du lac à Noël. Théoriquement, ce sont les deux zones qui montrent le plus fort potentiel archéologique.

À l'été 2001, un inventaire archéologique de surface avec des détecteurs de métal fut effectué sur l'ensemble de ces deux lacs (Chrétien, 2001), montrant des vestiges d'occupation du 20^e siècle, dont un probable camp de bûcherons à la décharge du lac à Noël et des vestiges de fondations de bâtiments en ciment à la décharge du lac à Régis. Ce dernier bâtiment pourrait avoir fait partie de l'ensemble de chalets qui se trouvent tout près de l'autre côté de la décharge du lac à Régis.

L'examen de la carte de Giroux (carte 4) montre une voie de communication reliant le Sentier des Jésuites au sud avec le Chemin de Québec au nord. Cet ancien axe de circulation longe la route actuelle à partir de l'embouchure de la rivière Cachée sur la rivière Jacques-Cartier au sud, jusqu'à la Mare-du-Sault au nord, où il s'éloigne vers l'est en direction du lac Noir et du lac des Neiges. Le point d'intérêt ici, c'est que le tracé de



Q94065

Carte 7 Secteur 2, lac à Régis et lac à Noël

cet axe de communication passe entre le lac à Régis et le lac à Noël. Toutefois, sur la carte de Giroux, le lac indiqué comme étant le lac à Régis se trouve au nord-ouest du lac à Noël, ce qui ne correspond pas à la réalité. Le lac à Régis se trouve plutôt au sud-ouest et il est plus petit que le lac à Noël. On a nettement l'impression que sur la carte de Giroux (carte 4), il y a eu confusion avec le lac à l'Épaulé, qui se trouve au nord-ouest du lac à Noël et est aussi plus grand que ce dernier. Néanmoins, la carte de Giroux nous incite à porter une attention particulière aux espaces qui feront l'objet d'une inspection archéologique dans le secteur des lacs à Régis et à Noël.

Une variante du tracé de la nouvelle route ferait plutôt passer le trajet du côté ouest du lac à Régis, éloignant la route du camp Mercier qui se trouve immédiatement au nord du lac à Noël. Ce tracé montre moins d'impact potentiel que celui de l'actuelle route 175 sur d'éventuelles ressources archéologiques.

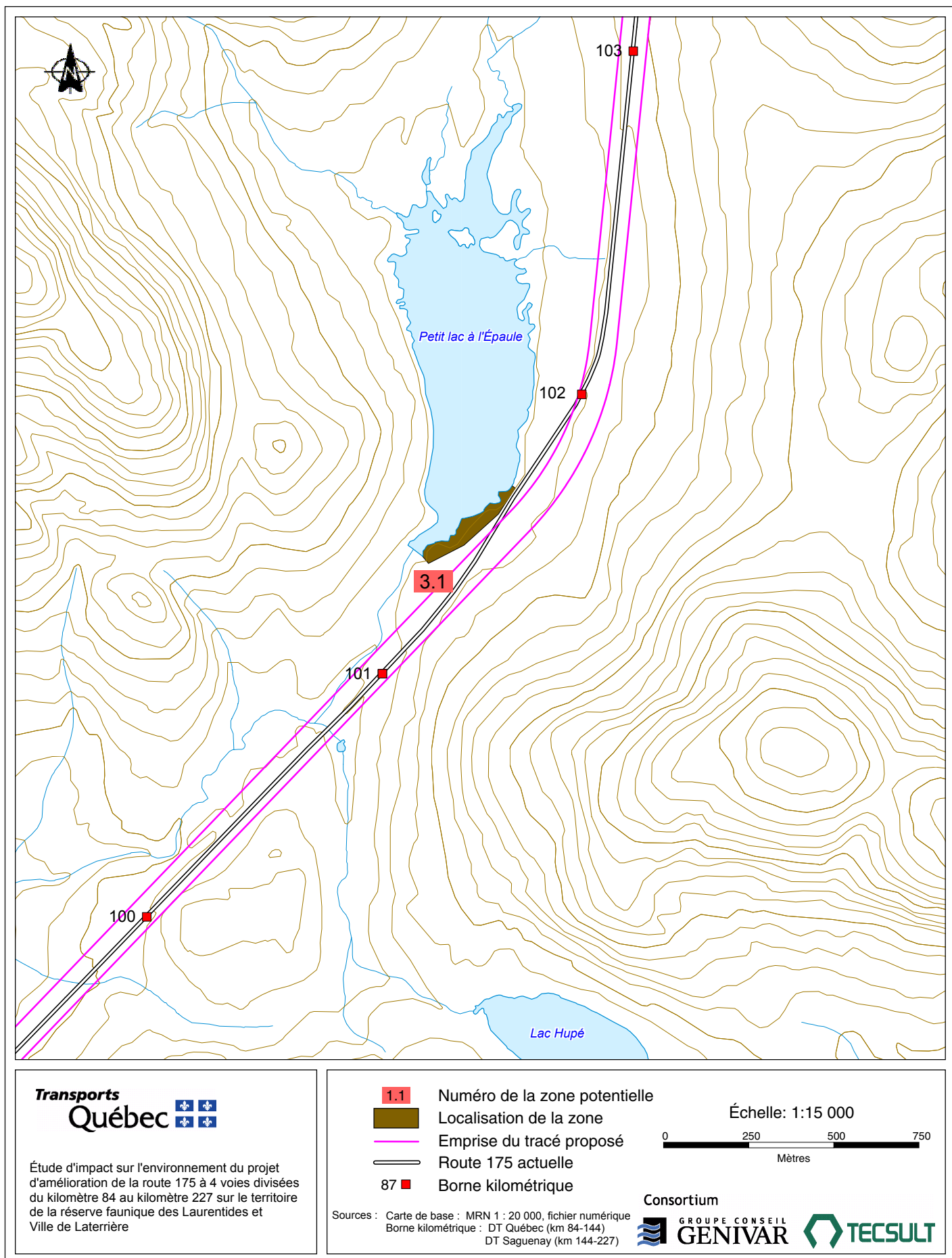
Zone 2.1 de 92+800 à 92+900

Sur le tracé de l'actuelle route 175 qui passe entre les deux lacs, une zone de potentiel archéologique est associée à la décharge du lac à Régis et à la charge principale du lac à Noël qui se trouve immédiatement à proximité. Cette zone se répartie de part et d'autre de la route actuelle et touche à la fois aux deux lacs. On parle d'une jonction de cours d'eau qui est même double (2 pts), d'un terrain plat (2 pts) mais aussi d'impacts anthropiques de partiels à majeurs qui affectent en partie la zone (-1 pt). On obtient un score de 3 points ce qui en fait une zone de potentiel archéologique moyen.

7.3- Secteur 3, Petit lac à l'Épaulé (carte 8)

Le Petit lac à l'Épaulé se trouve environ à 4 km au nord-est du lac à l'Épaulé et la route 175 longe actuellement sa rive est. Ce lac montre un niveau rehaussé par un barrage situé à son déversoir, l'extrémité sud. Le ruisseau de décharge rejoint celui du lac Hupé pour aboutir à la tête du lac à l'Épaulé, formant sa charge principale.

Le nouveau tracé s'éloigne davantage du lac vers l'est que le tracé actuel, mais la zone de 300 m répartie de part et d'autre du tracé couvre toute la zone est de la décharge du Petit lac à l'Épaulé.



Q94065

Carte 8 Secteur 3, Petit lac à l'Épaule

Zone 3.1 de 101+350 à 101+700

La section des berges du lac se trouvant du côté est de la décharge, jusqu'à l'endroit où la rive change d'angle pour s'orienter plein nord, montre un bon potentiel archéologique. Bien entendu, il faut considérer que le rehaussement du niveau du lac peut avoir submerger des vestiges qui se trouvaient avant directement sur la rive.

On note une jonction de cours d'eau (2 pts), un terrain à pente faible ou nulle (2pts) et un impact anthropique partiel concernant le rehaussement du niveau du lac et un chemin de terre (0 pt). Le pointage de 4 indique un fort potentiel archéologique à cet endroit.

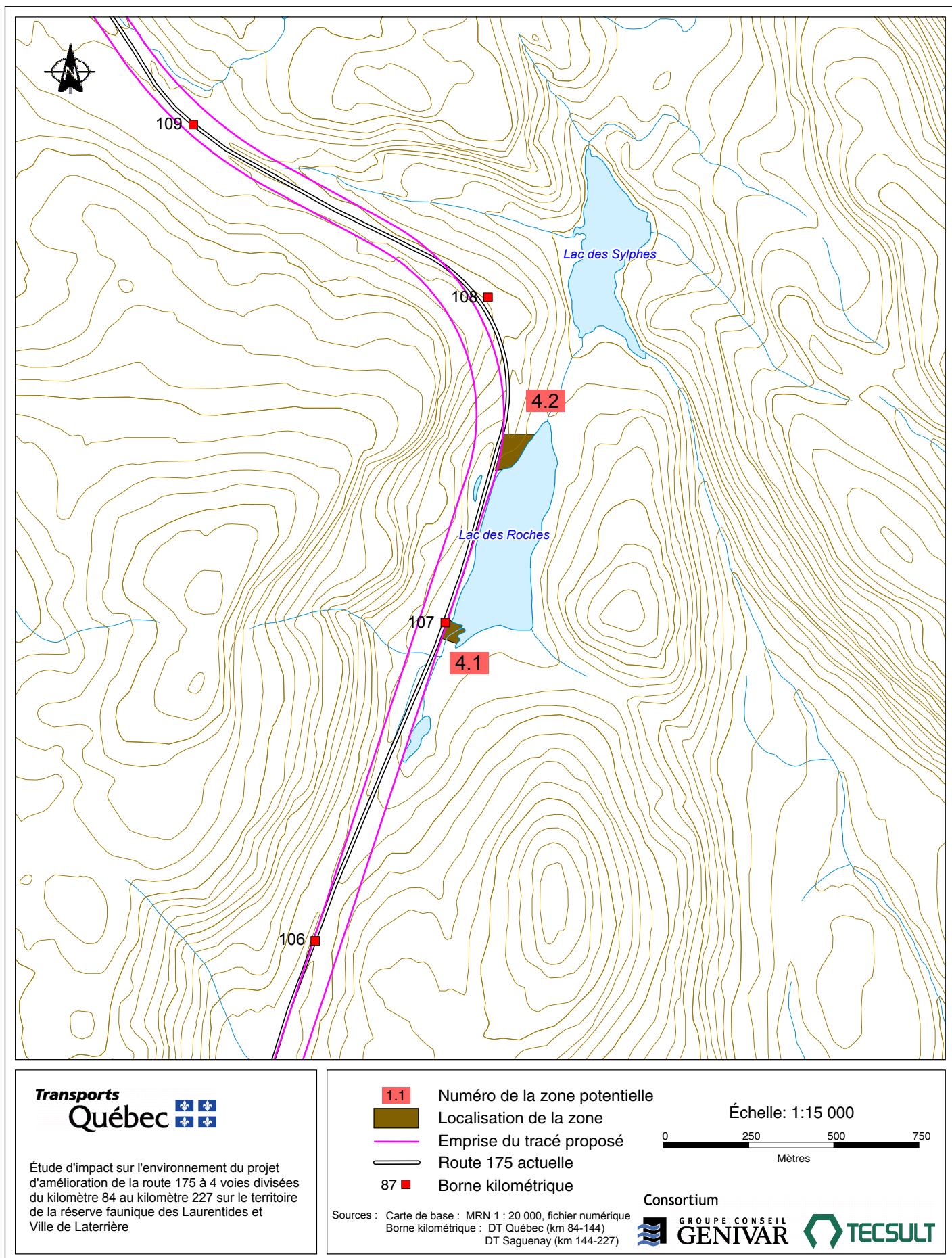
7.4- Secteur 4, Lac des Roches (carte 9)

La route 175 empiète actuellement sur la rive ouest du lac des Roches, presque sur toute sa longueur dans l'axe nord-sud. Sa charge principale provient d'un petit lac marécageux situé au sud et il se vide vers le nord dans le lac des Sylphes, qui se déverse lui-même au sud dans le lac Piché, puis dans la rivière Montmorency.

À son extrémité sud, qui constitue en fait la tête du lac, le terrain semble humide, mais un espace directement attenant à la route et dont la configuration semble naturelle présente un lieu intéressant en regard du potentiel archéologique. Toujours sur la rive ouest du lac, une pointe de terre s'insère entre la route actuelle et le lac à son extrémité nord. C'est un autre espace invitant qui est toutefois marqué par la présence d'installations modernes avec bâtiments.

Zone 4.1 de 106+950 à 107+000

Cette zone située à l'extrémité sud du lac montre l'arrivée de deux ruisseaux formant une jonction de cours d'eau (2pts) sur un terrain plat (2 pts). L'espace considéré se trouve à proximité immédiate de la route actuelle, mais n'est pas affecté par cet aménagement. L'état naturel présumé permet d'attribuer un point supplémentaire pour cette variable. Avec un total de 5 points, on peut retenir un fort potentiel archéologique à cet endroit.



Q94065

Carte 9 Secteur 4, lac des Roches

Zone 4.2 de 107+475 à 107+625

Cette zone située à l'extrémité nord du lac forme une pointe entre la route actuelle et la rive du lac qui s'éloigne vers l'est, pour aboutir à la décharge. On parle d'une jonction de cours d'eau (2 pts) sur un terrain dont la pente est faible ou nulle (2 pts). Cet espace intéressant montre une utilisation récréo-touristique avec chalets, chemins de terre, sentiers et quai (-1 pt). De bonnes superficies demeurent tout de même libre d'aménagements et le potentiel archéologique n'est pas effacé par ces installations. Avec les éléments observés, on obtient ainsi un potentiel archéologique moyen (3 points).

Il est important de mentionner que le nouveau tracé de la route s'éloigne de celui de la route actuelle et cet espace pourrait ainsi être épargné par les travaux, mais il demeure quand même à l'intérieur de la limite des 300 m qui se répartissent de chaque côté du tracé proposé.

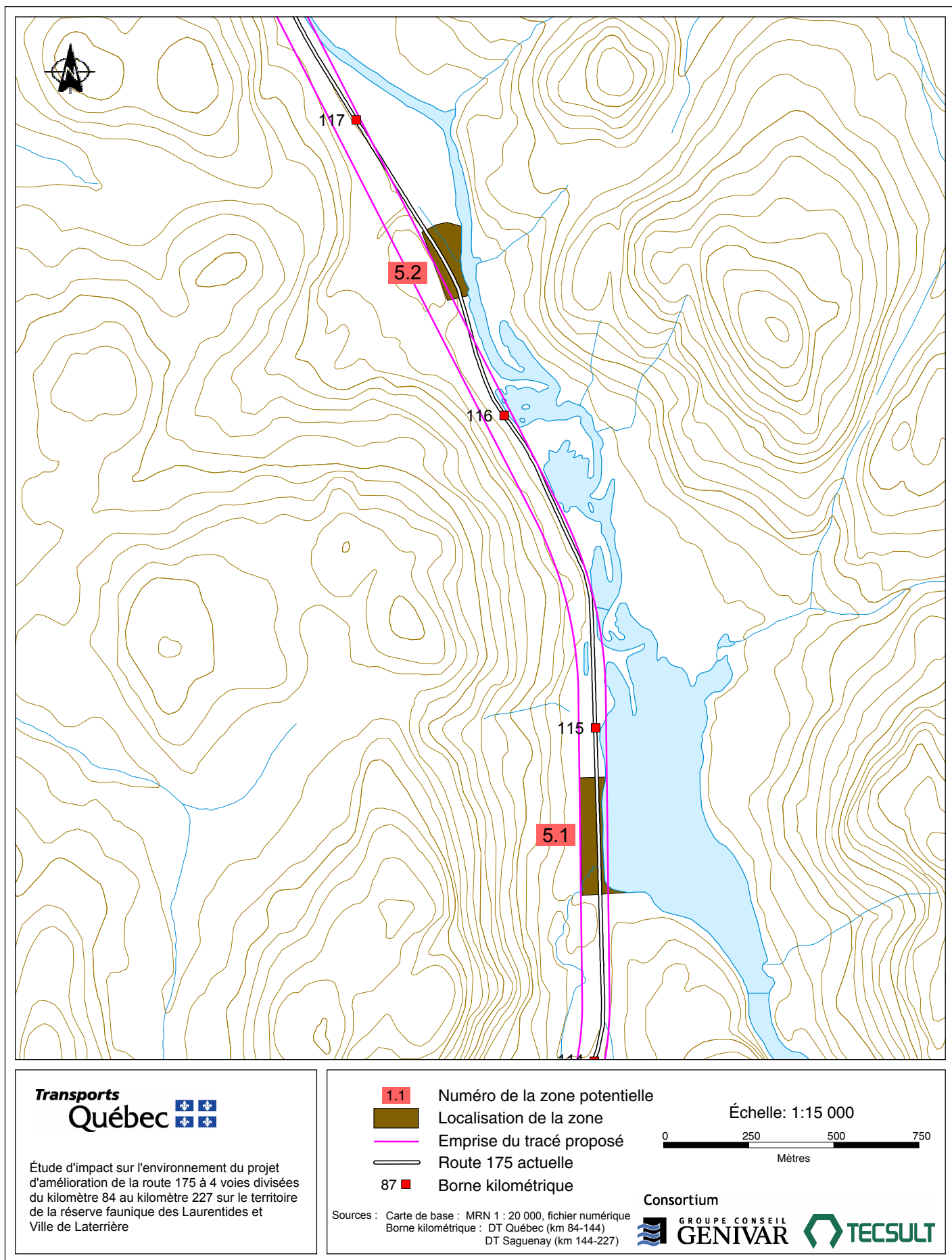
7.5- Secteur 5, la Mare-du-Sault (carte 10)

La Mare-du-Sault constitue en fait un élargissement de la rivière Montmorency dans un secteur de topographie plane qui ralentit l'écoulement, formant des méandres et un marais. Le niveau actuel du plan d'eau est le résultat d'un barrage qui se trouve plus bas à la hauteur du km 112, à 2,5 km à l'est de la route 175.

Le tracé des rives, avant la construction du barrage, est encore perceptible en observant le chenal qui s'étire dans le lac actuel. Il est clair que la superficie du lac fut plus que doublée et toute la section nord du lac résulte de l'immersion due à l'action du barrage. Il semble néanmoins y avoir eu naturellement un élargissement de la rivière dans la section sud du lac actuel.

La Mare-du-Sault est un secteur très propice pour l'établissement de la faune aviaire et halieutique. Actuellement, la route 175 empiète directement sur la rive du plan d'eau et les modifications auront pour effet de l'éloigner un peu vers l'ouest.

Le trajet de 5 km (de 114+500 à 119+500) qui longe la rivière Montmorency dans ce secteur présente une zone de potentiel archéologique continue, car on a la présence d'un cours d'eau majeur (1 pt), du terrain plat



Q94065

Carte 10 Secteur 5, La Mare-du-Sault

(2 pts) et des espaces marqués d'impacts anthropiques partiels (0 pt), pour un potentiel moyen (3 points). Il est donc recommandé de porter une attention continue à ce tronçon des travaux. Toutefois, nous définissons en détail seulement les zones qui se démarquent à l'intérieur de ce secteur de potentiel général, par des caractéristiques qui font augmenter le degré du potentiel archéologique à fort.

Zone 5.1 de 114+540 à 114+750

Il a été établi que la section nord du lac actuel est le résultat du rehaussement du niveau de l'eau par un barrage. Toutefois, on remarque de nombreux méandres anciens et bras morts de la rivière, dont certains apparaissent même du côté ouest de la route 175, laissant ainsi des vestiges de berges anciennes directement dans le tracé des travaux.

Du sud au nord de la Mare-du-Sault, la route longera la rive ouest du plan d'eau. À l'extrémité sud de cette zone, un ruisseau se déverse dans le lac, ce qui peut être considéré comme une jonction de cours d'eau (2 pts), et la pente est faible à nulle (2 pts). On note aussi des impacts anthropiques partiels (0 pt) comme une ligne électrique et des chemins de terre. Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

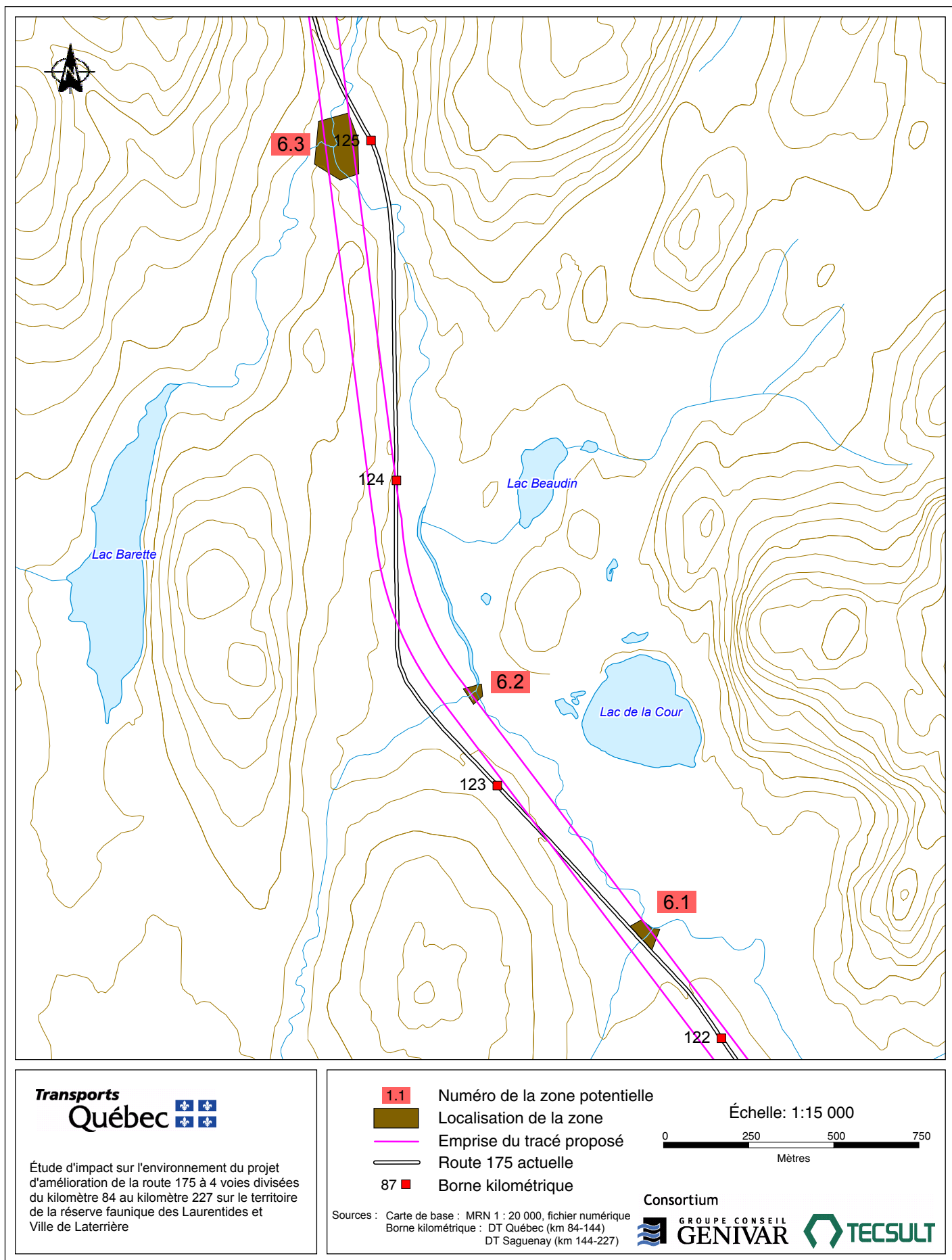
Zone 5.2 de 116+310 à 116+550 km

Ce segment correspond au tracé de la rivière Montmorency au nord de la Mare-du-Sault, à l'endroit où un ruisseau vient se déverser dans la rivière sur la rive ouest.

Le ruisseau qui se déverse dans le lac est considéré comme une jonction de cours d'eau (2 pts) et la pente est faible à nulle (2 pts). On note aussi des impacts anthropiques partiels (0 pt) comme une ligne électrique et des chemins de terre. Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

7.6- Zone 6, Ruisseau des Brûlés (carte 11)

Le ruisseau des Brûlés draine les trois lacs (Barette, Beaudin et de la Cour) situés plus au nord et se déverse dans la rivière Montmorency à la hauteur du km 120. Sur cette zone, l'élargissement se fera en corrigeant une courbe et en débordant la route actuelle du côté est.



Q94065

Carte 11 Zone 6, Ruisseau des Brûlés

Zone 6.1 de 122+350 à 122+400

La zone correspond à l'intersection d'un ruisseau qui draine des marais situés à l'ouest de la route actuelle, avec le ruisseau des Brûlés. Cette jonction de cours d'eau vaut deux points pour la variable hydrographie et le terrain ne présente pas de pente (2 pts). Il y a un impact anthropique mineur (0 pt) qui correspond à la proximité de l'actuelle route 175. Le potentiel archéologique est considéré fort, mais étant donné le calibre très secondaire du ruisseau à l'intersection, on peut ramener le potentiel à moyen.

Zone 6.2 de 123+275 à 123+325

La zone correspond à l'intersection d'un ruisseau qui draine des marais situés à l'ouest de la route actuelle, avec le ruisseau des Brûlés. L'embouchure du ruisseau prend la forme de multiples bras dans un petit delta du côté ouest de la rivière. Des sections de forêt se retrouvent de chaque côté de l'embouchure.

Cette jonction de cours d'eau vaut deux points pour la variable hydrographie et le terrain ne présente pas de pente (2 pts). Il y a présence d'impacts anthropiques mineurs (0 pt) sous la forme d'une ligne électrique. Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

Zone 6.3 de 125+200 à 125+300

Entre les kilomètres 125 et 126, on atteint la tête du ruisseau des Brûlés qui traverse deux anciens lacs en processus de devenir des tourbières. Un ruisseau provenant du lac Barette situé à l'ouest de la route actuelle forme une jonction en pointe sur laquelle passe le nouveau tracé.

Cette jonction permet d'attribuer deux points, tout comme la topographie plane (2 pts). Aucun impact anthropique évident n'est identifié dans cette zone (1 pt) outre peut-être l'exploitation forestière. On voit sur la photo aérienne les lignes de plantation des arbres suite à une coupe probable. Le score de cinq points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

7.7- Secteur 7, Lac de l'Espérance (carte 12)

Le lac de l'Espérance fait partie d'un ensemble de lacs rapprochés où on retrouve également le lac Noir, le lac Sept-Îles, le lac Labyrinthe, le lac de la Barrière, le lac des Anémones et le lac Horatio-Walker, ainsi que plusieurs petits lacs dont le nom n'est pas inscrit sur la carte topographique.

Le lac de l'Espérance se déverse dans deux petits lacs au nord, qui se drainent eux même vers la rivière de décharge du lac Jacques-Cartier. Le nouveau tracé de la route emprunte celui déjà établi par la route actuelle, du côté nord-ouest du lac.

Zone 7.1 de 127+800 à 127+900

À cet endroit, le lac de l'Espérance ne montre aucune jonction de cours d'eau, seule la présence du plan d'eau est donc considérée (1 pt). Une pointe invitante s'avance dans le lac vers l'est et la nature plane du terrain permet d'ajouter 2 points pour cette variable. L'absence d'impact anthropique suppose un lieu naturel (1 pt). Le score de 4 points fait de cette pointe un espace à fort potentiel archéologique.

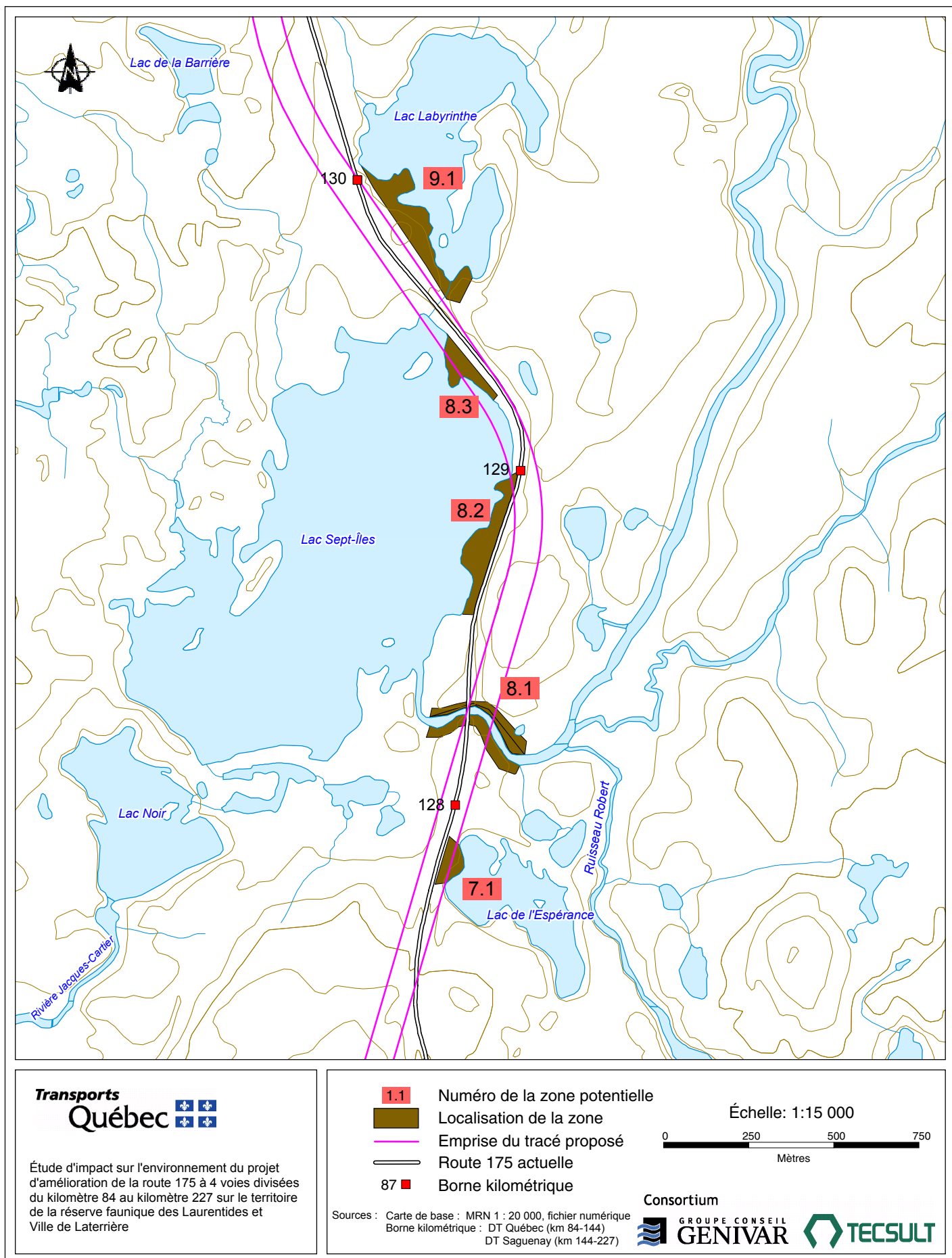
7.8- Secteur 8, Lac Sept-Îles (carte 12)

Le lac Sept-Îles reçoit directement l'exutoire du lac Jacques-Cartier et se déverse dans le lac Noir, qui se draine lui-même vers lac Lafontaine et finalement dans la rivière Jacques-Cartier Nord-Est.

Le nouveau tracé de la route longe le lac Sept-Îles du côté nord-est. Une variante du tracé montre toutefois un tracé qui passe du côté ouest du lac Noir et du lac Sept-Îles. La variante du côté ouest s'éloigne suffisamment des rives du lac et n'implique pas d'impact sur d'éventuelles zones de potentiel archéologique. Trois secteurs de potentiel archéologiques sont identifiés sur le tracé qui passe du côté est.

Zone 8.1 de 128+250 à 128+300

Juste à l'est du lac Sept-Îles, le nouveau tracé de la 175 déborde vers l'est et traverse la décharge du lac Jacques-Cartier. Il ne s'agit pas d'une jonction de cours d'eau, mais plutôt de la proximité immédiate d'une rivière majeure, à laquelle on accorde un point. Deux points sont attribués à la



Carte 12 Secteurs 7, 8, et 9, Lacs de l'Espérance, Sept-Îles et Labyrinthe

topographie plane et il semble y avoir absence d'impacts anthropiques (1 pt). Malgré l'absence de sites archéologiques à proximité immédiate, il faut mentionner toute la série de sites préhistoriques qui se trouvent directement sur les rives du lac Jacques-Cartier. Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

Zone 8.2 de 128+550 à 129+000

À environ 200 m au nord de la charge principale du lac Sept-Îles, soit la décharge du lac Jacques-Cartier, l'emprise de 300 m atteint les rives du lac. À cet endroit, le lac ne montre aucune jonction de cours d'eau, seule la présence du plan d'eau est donc considérée (1 pt). La rive est boisée par endroits et des plages de sable apparaissent sur la photographie aérienne et la nature plane du terrain permet d'ajouter 2 points pour cette variable. La présence de la route actuelle constitue un impact anthropique, mais hors de l'espace qu'elle occupe, cet impact ne se fait pas sentir et on peut le reléguer au niveau d'impact partiel (0 pt). Le score de 3 points fait de cette zone un espace à potentiel archéologique moyen.

Zone 8.3 de 129+250 à 129+450

À l'extrémité nord-ouest du lac Sept-Îles, la route actuelle s'appuie directement sur la rive du lac. Le nouveau tracé gagne encore davantage sur le lac en passant à l'ouest de la route actuelle. À cet endroit, une grande pointe s'avance dans le lac et la route projetée franchira cette avancée de terre située juste au sud du ruisseau qui arrive du lac Labyrinthe. Cet espace se trouve à proximité immédiate d'une jonction de cours d'eau (2pts), sur un terrain plat avec une plage de sable (2 pts) et la proximité de la route actuelle implique un impact anthropique partiel (0 pt). Le score de quatre points en fait une zone à fort potentiel archéologique.

7.9- Secteur 9, Lac Labyrinthe (carte 12)

Le lac Labyrinthe fait partie du même ensemble que le lac Sept-Îles, duquel il se distance de 120 m à l'endroit de sa décharge qui se déverse d'ailleurs dans le lac Sept-Îles. La route actuelle, comme le nouveau tracé, coupent cette décharge en se collant du côté sud, soit sur le lac Sept-Îles.

Zone 9.1 de 129+475 à 130+000

La décharge du lac Labyrinthe constitue une voie de passage naturelle entre ce lac et le lac Sept-Îles et son statut d'axe de circulation souligne l'importance du lieu. D'autre part, en continuité avec la zone de la décharge, la rive du lac vers le nord-ouest présente aussi un intérêt du point de vue archéologique. La décharge correspond à une jonction de cours d'eau (2 pts) dans une zone de terrain plat (2 pts) et boisé. La route actuelle se distingue bien spatialement de la rive du lac Labyrinthe et de ce fait ne constitue qu'un impact anthropique partiel (0 pt). Pour la rive du lac vers le nord-ouest à partir de la décharge, comme il n'y a pas de jonction de cours d'eau, le potentiel archéologique devient moyen.

7.10- Secteur 10, Lac Horatio-Walker (carte 13)

Le lac Horatio-Walker se déverse vers le sud dans le lac Labyrinthe. Le tracé des travaux longe la rive est du lac, coupant son exutoire au sud et un ruisseau de charge au nord-est. Il y a donc deux secteurs de potentiel archéologique le long de ce lac.

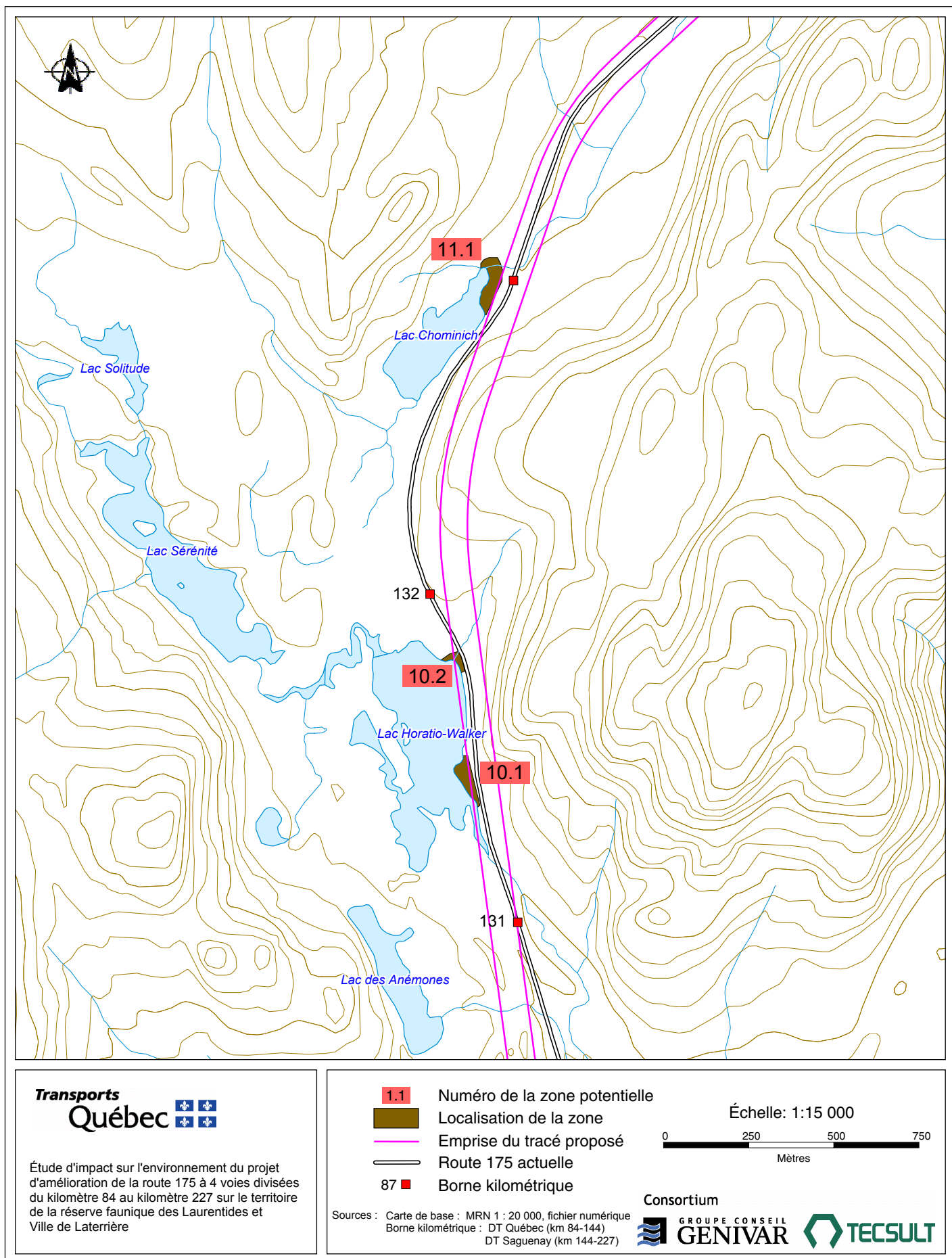
Zone 10.1 de 131+350 à 131+500

À cet endroit, la décharge du lac forme une baie étroite et profonde. La rive est de cette baie jusqu'à son ouverture sur le lac présente un potentiel archéologique.

L'emplacement du ruisseau qui draine le lac est considéré comme une jonction de cours d'eau, à laquelle on attribue deux points. Le secteur est plat (2 pts), mais la proximité de la route actuelle avec la bande riveraine est considérée comme une perturbation partielle (0 pt). Le score de quatre points obtenu pour cette zone dénote un fort potentiel archéologique.

Zone 10.2 de 131+750 à 131+850

Sur la rive est du lac, le nouveau tracé chevauche la route actuelle en passant directement sur la rive du lac. Une mince bande riveraine demeure, mais elle pourrait avoir subi un impact important au moment de la construction de la route actuelle. Plus au nord, là où la route s'éloigne du lac, on remarque un ruisseau qui s'y déverse, créant une jonction de cours d'eau. Toutefois, des aménagements majeurs du terrain à cet endroit pour



Carte 13 Secteurs 10 et 11, lac Horatio-Walker et lac Chominich

des camps de la Réserve faunique pourraient avoir perturbé l'espace de manière importante.

Il y a donc une jonction de cours d'eau (2 pts), un terrain plat (2 pts) et des perturbations anthropiques majeures (-1 pt). Le score de trois points obtenu pour cette zone dénote un potentiel archéologique moyen.

7.11- Secteur 11, Lac Chominich (carte 13)

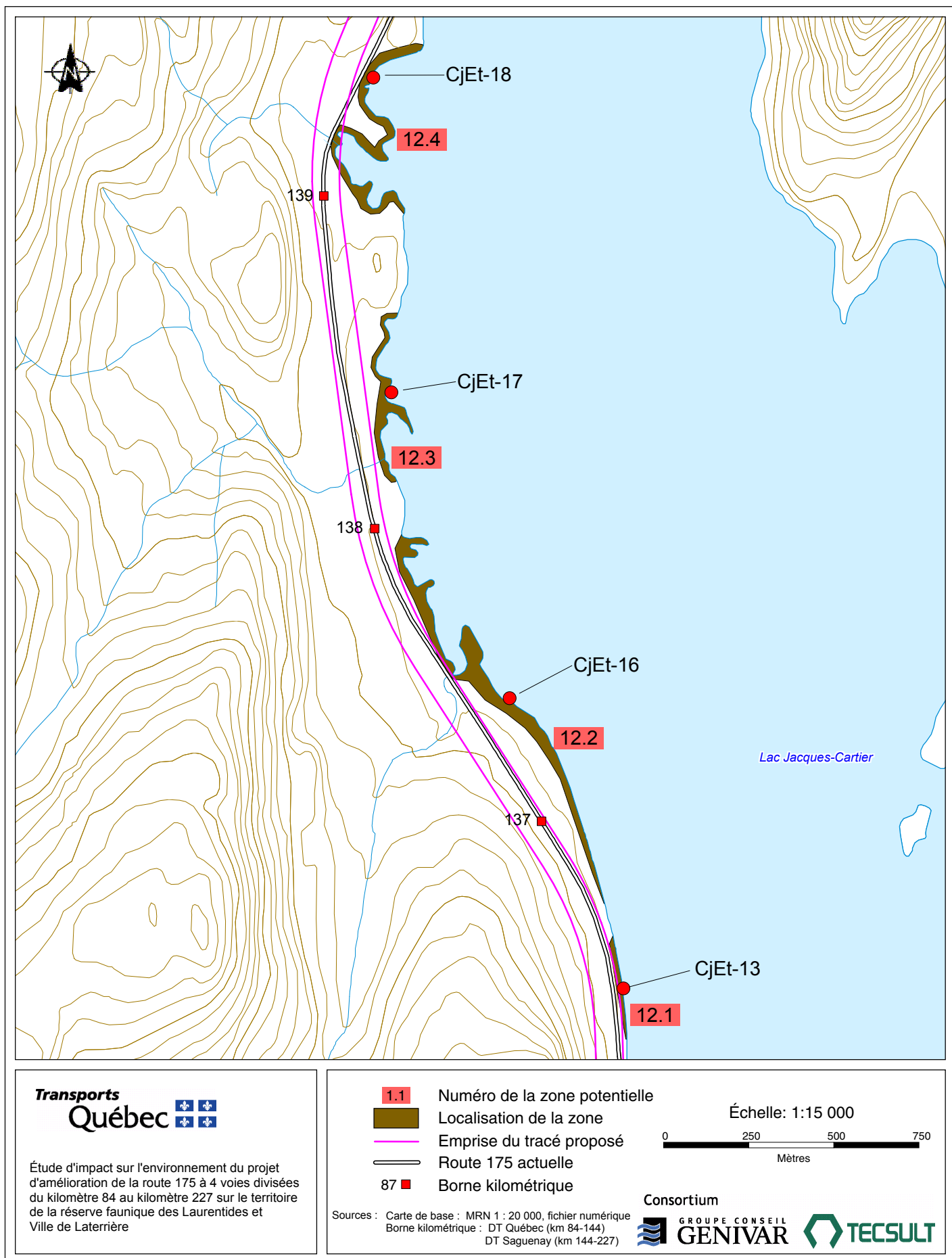
Bien qu'assez rapproché du groupe de lacs précédent, le lac Chominich s'en démarque en se déversant vers le nord-est, directement dans le lac Jacques-Cartier, à l'endroit de l'Étape. La route actuelle longe directement la rive est du lac, mais le nouveau tracé s'en éloigne vers l'est, pour revenir chevaucher la route actuelle à l'extrémité nord du lac.

Zone 11.1 de 132+900 à 133+050

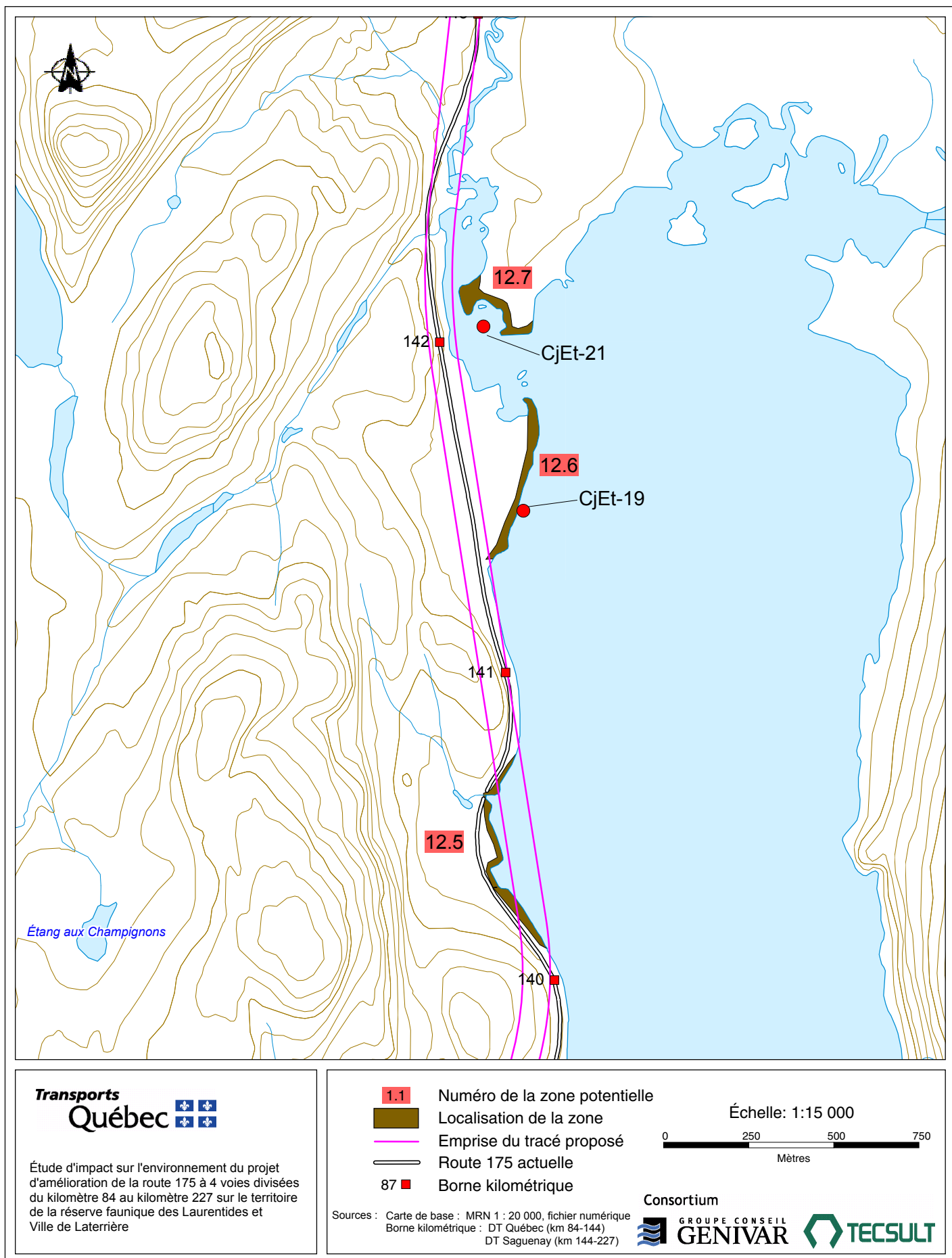
Le lac Chominich se déverse vers le nord et à l'endroit de sa décharge on y observe un chevauchement avec l'emprise des travaux. À l'ouest de la route actuelle, le lac se rétrécit laissant une portion de terrain intacte sur la rive est, en continuité avec la zone de la décharge. On retrouve à cet endroit une jonction de cours d'eau (2 pts) sur un terrain plat (2 pts) et la proximité de la route actuelle traduit un impact partiel (0 pt). Le pointage de 4 obtenu ici indique un fort potentiel archéologique.

7.12- Secteur 12, Lac Jacques-Cartier (cartes 14 – 15)

Le lac Jacques-Cartier présente un niveau de l'eau qui est réglé par un barrage situé à son extrémité sud. Il s'agit donc d'un niveau artificiellement élevé, malgré les fluctuations dues à des conditions climatiques comme la sécheresse, qui peut abaisser le niveau de plus de deux mètres pendant la saison estivale, comme à l'été 2001. Cet élément hydrographique a un impact direct sur l'accessibilité aux berges naturelles, qui sont immergées en période de hautes eaux et partiellement accessibles lorsque le niveau est bas. Le lien avec l'archéologie est direct en ce sens que les occupations anciennes des rives se faisaient habituellement près du rivage naturel. Si le niveau de l'eau est élevé, les sites archéologiques se retrouvent sous l'eau, hors de portée d'une intervention archéologique sur le terrain.



Carte 14 Secteur 12, lac Jacques-Cartier



Carte 15 Secteur 12, lac Jacques-Cartier

Le lac a fait l'objet d'un inventaire archéologique de surface à l'été 2001 par l'auteur du présent rapport (Chrétien, 2001), alors que le niveau de l'eau était particulièrement bas. Au cours de cette intervention, douze sites préhistoriques furent découverts, ainsi que deux sites historiques et deux sites à composante double préhistorique et historique. Tous les sites furent découverts sur le rivage libéré des eaux par des conditions de sécheresse.

Sur la rive ouest du lac, la route passe à flanc de colline bien plus haut que le rivage naturel, mais à certains endroits, l'assise de la route est composée de remplissage qui empiète sur la marge naturelle du lac. C'est ce phénomène qui risque de porter atteinte aux sites archéologiques connus ou potentiels et auquel il faudra porter attention. Donc, les zones de potentiel archéologique définies le long de ce tronçon font référence aux rives du lac qui se trouvent en contrebas de la route actuelle.

Sur la rive ouest du lac, en relation avec l'emprise de 300 m de la nouvelle route, il faut porter attention aux sites archéologiques suivants.

- CjEt-13 : Site préhistorique
- CjEt-16 : Site préhistorique
- CjEt-17 : Site historique d'épave de bateau
- CjEt-18 : Site préhistorique
- CjEt-19 : Site préhistorique
- CjEt-21 : Site historique

Tout le secteur de l'embouchure du ruisseau de décharge du lac Chominich montre naturellement un des plus forts potentiels archéologiques du secteur, mais les installations et aménagements en relation avec l'Étape ont considérablement réduit ce potentiel.

Zone 12.1 de 136+250 à 136+550

Cette zone couvre une partie de la berge naturelle du lac qui est appuyée sur le remblai de la route actuelle. Lors de l'inventaire de surface de 2001, des vestiges préhistoriques en quartz furent découverts et le site CjEt-13 fut enregistré. À cet endroit on note la proximité immédiate d'un plan d'eau important (1 pt), un espace restreint mais relativement plat (2 pts), un impact partiel relatif à la proximité de la route actuelle (0 pt) et la

présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 5 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

Zone 12.2 de 136+700 à 138+000

Sur ce tronçon, la route s'éloigne de la rive laissant une bande boisée entre la rive et la route. Cette zone couvre une partie de la berge naturelle du lac qui longe la route actuelle. Lors de l'inventaire de surface de 2001, quelques vestiges préhistoriques en quartz furent découverts et le site CjEt-16 fut enregistré. À cet endroit on note une jonction de cours d'eau, là où se déverse un ruisseau dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts), un impact partiel relatif à la proximité de la route actuelle (0 pt) et la présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 6 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

Zone 12.3 de 138+150 à 138+650

Sur ce tronçon, la route s'éloigne de la rive laissant une bande boisée qui va en croissant entre la rive et la route. Cette zone couvre la berge naturelle du lac avec ses petites anses, ainsi que l'embouchure d'un ruisseau. Lors de l'inventaire de surface de 2001, les vestiges de l'épave d'un bateau pouvant remonter au 18^e siècle furent identifiées et le site archéologique CjEt-17 fut enregistré. À cet endroit on note une jonction de cours d'eau, là où se déverse un ruisseau dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts), un impact partiel relatif à la proximité de la route actuelle (0 pt) et la présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 6 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

Zone 12.4 de 138+950 à 139+500

Sur ce tronçon, on remarque deux baies voisines au fond desquelles on atteint la route actuelle. L'avancée de terrain entre les deux baies et les espaces au sud et au nord de ces baies sont boisés. Lors de l'inventaire de surface de 2001, quelques vestiges préhistoriques en quartz furent découverts dans la baie la plus au nord et le site CjEt-18 fut enregistré. À cet endroit on note une jonction de cours d'eau dans la baie la plus au sud, là où se déverse un ruisseau dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts), un impact partiel relatif à la proximité de la route actuelle (0 pt) et la présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 6 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

Zone 12.5 de 140+000 à 140+800

Cette zone correspond à une baie à laquelle la route actuelle s'est ajustée en empiétant tout de même sur les rives du lac à deux endroits, mais laissant aussi trois îlots boisés avec les berges naturelles. Le nouveau tracé de la route suggère de couper directement au travers de la baie pour éliminer la courbe qui suivait le fond de la baie. À cet endroit on note une jonction de cours d'eau, là où se déverse un ruisseau dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts) et un impact majeur relatif à la route actuelle qui chevauche les rives du lac (-1 pt). Le total de 3 points en fait un espace à potentiel archéologique moyen.

Zone 12.6 de 141+300 à 141+850

À l'extrémité sud de cette zone, la route actuelle se trouve à proximité immédiate, mais la rive du lac s'éloigne vers le nord-est en progressant vers le nord. La rive naturelle se prolonge jusqu'à l'embouchure de la rivière qui se déverse dans le coin nord-ouest du lac. Ainsi, elle se trouve comprise dans les limites de 300 m des travaux.

Lors de l'inventaire de surface de 2001, plusieurs vestiges préhistoriques en quartz ainsi qu'un emplacement de foyer furent découverts sur le rivage et le site CjEt-19 fut enregistré. À cet endroit on note une importante jonction de cours d'eau au nord de la zone, là où se déverse une rivière dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts) et la présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 6 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

Zone 12.7 de 142+000 à 142+200

Cette zone se trouve du côté nord de l'embouchure de la rivière qui se déverse dans le coin nord-ouest du lac. C'est donc dire que la zone se trouve à l'opposé de la route actuelle et du tracé proposé. Nous mentionnons tout de même cette zone car elle se trouve à l'intérieur de l'emprise de 300 m des travaux. Lors de l'inventaire de surface de 2001, des vestiges préhistoriques en quartz ainsi qu'un emplacement de campement du 19^e siècle furent découverts sur le rivage et le site CjEt-21 fut enregistré. À cet endroit on note une importante jonction de cours d'eau au nord de la zone, là où se

déverse une rivière dans le lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts) et la présence d'un site archéologique connu sur place (2 pts). Le total de 6 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

7.13- Secteur 13, Rivière Pikauba de 149+000 à 160+000 (carte 16)

La route actuelle et le tracé proposé longent la rivière Pikauba à partir du km 149 sur environ 11 km en direction nord. Cette rivière importante marque le passage vers le bassin versant du lac Kénogami et du lac Saint-Jean. La rivière montre des aménagements dont des barrages, qui permettent de conserver un haut niveau de l'eau, submergeant en partie les rives naturelles.

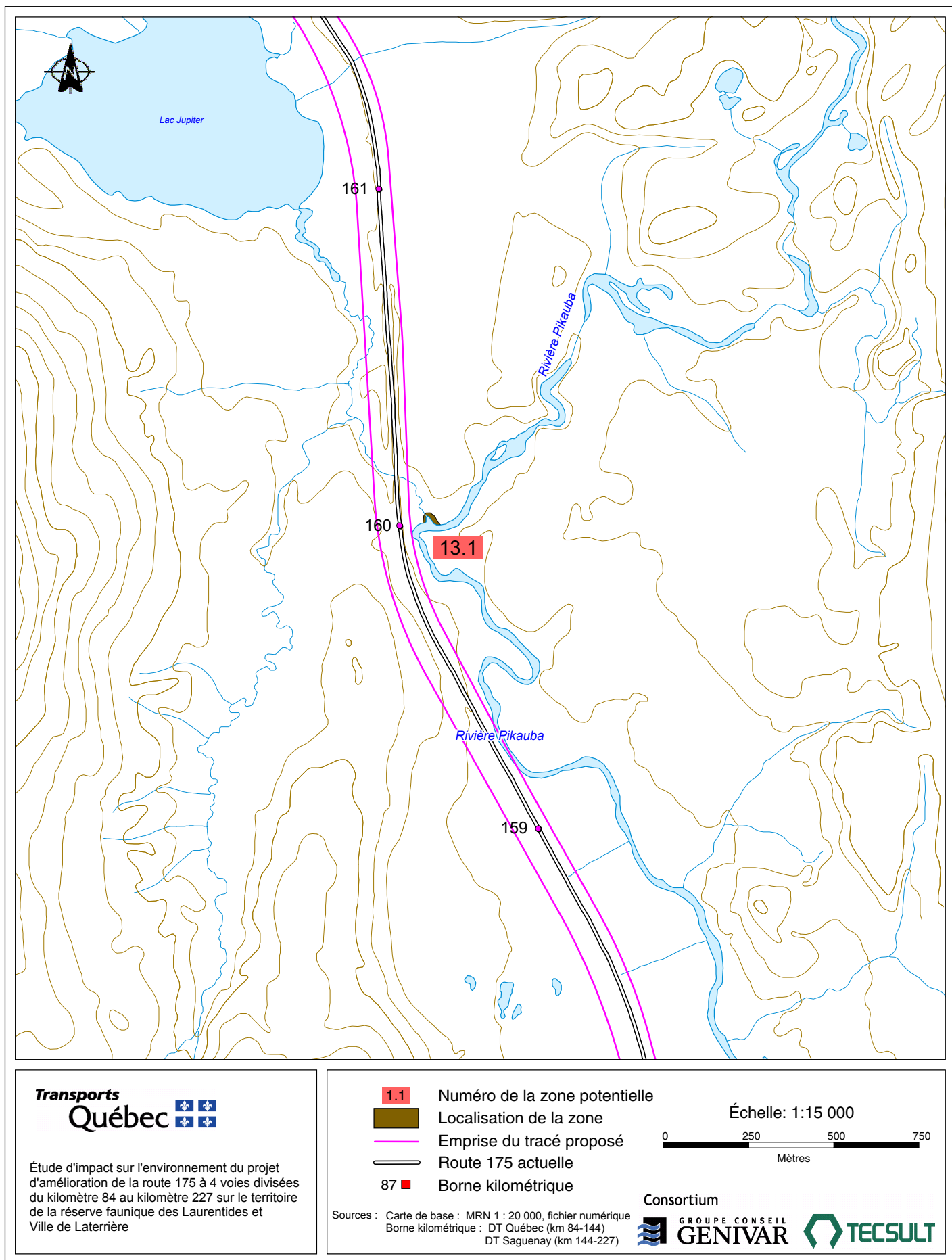
À l'été 2001, un projet d'inventaire archéologique a fait le relevé de cette rivière, sur une section qui va de son embouchure au lac Kénogami jusqu'à la hauteur du km 185, bien à l'ouest du tracé de la route 175 (Langevin et al, 2001) et du tronçon qui nous occupe ici. Au cours de cette intervention un camp de bûcherons (DaEu-1) et un site de pétroglyphes (DbEu-1) furent découverts (Langevin et al, 2001).

Sur la section de 11 km qui longe la route 175, on remarque des petits ruisseaux qui se déversent dans la rivière Pikauba, mais aucune jonction importante. Le lac Argencour se trouvant en marge de la route actuelle sur ce tronçon ne risque pas de subir d'impact, car il se trouve hors de l'emprise des travaux. Néanmoins, plus au nord, le ruisseau de décharge du lac Jupiter, situé sur la rivière Pikauba, offre un point d'intérêt.

Sur la carte de Giroux (carte 4) montrant le tracé du Sentier des Jésuites et du Chemin de Québec, on remarque que le tracé du chemin de Québec coupe la route actuelle à l'endroit précis où la rivière Pikauba traverse la route 175. Une attention particulière devrait être portée à cet espace, sous la forme d'une inspection visuelle.

Zone 13.1 de 160+000 à 160+050

Au km 160, la rivière Pikauba tourne à angle aigu vers l'est et s'éloigne définitivement de la route actuelle et du tracé proposé. À l'angle formé par ce changement de direction, le ruisseau de décharge du lac Jupiter forme un embranchement qui marque un certain intérêt, puisqu'il peut s'agir d'un axe de circulation conduisant à ce lac à partir de la rivière.



Carte 16 Secteur 13, rivière Pikeba

À cet endroit on note une jonction de cours d'eau (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts) et la présence d'un impact anthropique partiel (0 pts), dû à la proximité de la route 175. Le total de 4 points en fait un espace à fort potentiel archéologique.

7.14- Secteur 14, Lac Pijart (carte 17)

Le lac Pijart se trouve du côté est de la route actuelle, qui longe la rive naturelle de près. Le nouveau tracé devrait aussi emprunter le même trajet et, de ce fait, il y a lieu de porter une attention au secteur de la rive ouest du lac.

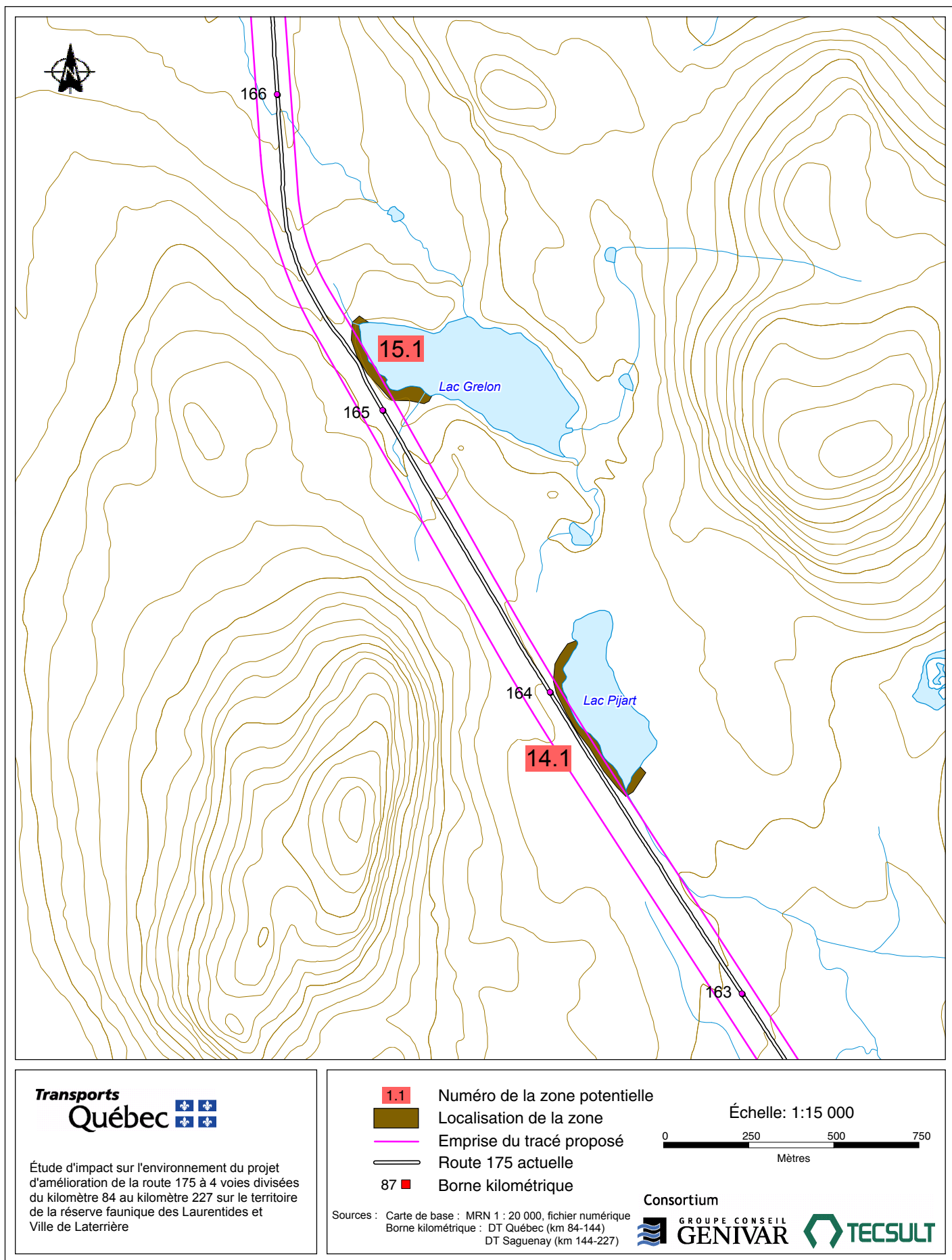
Zone 14.1 de 163+675 à 164+100

La rive ouest montre à son extrémité sud un ruisseau qui draine le lac vers le lac Jupiter plus au sud. À cet endroit, on remarque une jonction de cours d'eau à la décharge au sud du lac (2 pts), un terrain de pente faible à nulle (2 pts) et la présence d'un impact anthropique partiel (0 pts). Le total de 4 points souligne un espace à fort potentiel archéologique.

En continuité vers le nord avec la zone de la décharge, la rive ouest montre la proximité d'un plan d'eau (1 pt), un terrain plat (2 pts) et une perturbation anthropique partielle par la proximité de la route actuelle (0 pt). On note donc un potentiel archéologique moyen pour cette zone. À son extrémité nord, la rive du lac se détache du tracé de la route actuelle en formant deux avancées accueillantes dans le lac où le potentiel archéologique est similaire. La continuité entre la zone de la décharge et celle de la rive ouest nous fait considérer ces espaces d'un bloc, en distinguant toutefois deux intensités de potentiel archéologique.

7.15- Secteur 15, Lac Grelon (carte 17)

Le lac Grelon se trouve juste à l'est de la route actuelle à la hauteur du km 165. Il est alimenté seulement par quatre petits ruisseaux qui prennent leur source aux montagnes environnantes. Le lac se draine vers le nord dans le ruisseau Croche qui aboutit plus loin au nord-ouest dans la rivière Pikauba.



Carte 17 Secteurs 14 et 15, lac Pijart et lac Grelon

Zone 15.1 de 165+000 à 165+300

La route actuelle et le tracé proposé suivent une trajectoire similaire en passant près du lac Grelon. Toute la rive ouest du lac demande une attention et on remarque aux extrémités nord et sud des petits ruisseaux, qui compte tenue de leur faible importance ne seront pas considérés comme des jonctions de cours d'eau. Au sud, une route d'accès et des aménagements modernes occupent le côté ouest du petit ruisseau. Dans le présent cas, on parle d'une proximité immédiate d'un plan d'eau (1 pt), avec un terrain plat (2 pts) et un impact anthropique partiel (0 pt). Le total de trois points en fait un espace à potentiel archéologique moyen.

7.16- Secteur 16 Lac Talbot, de 169+700 à 173+000

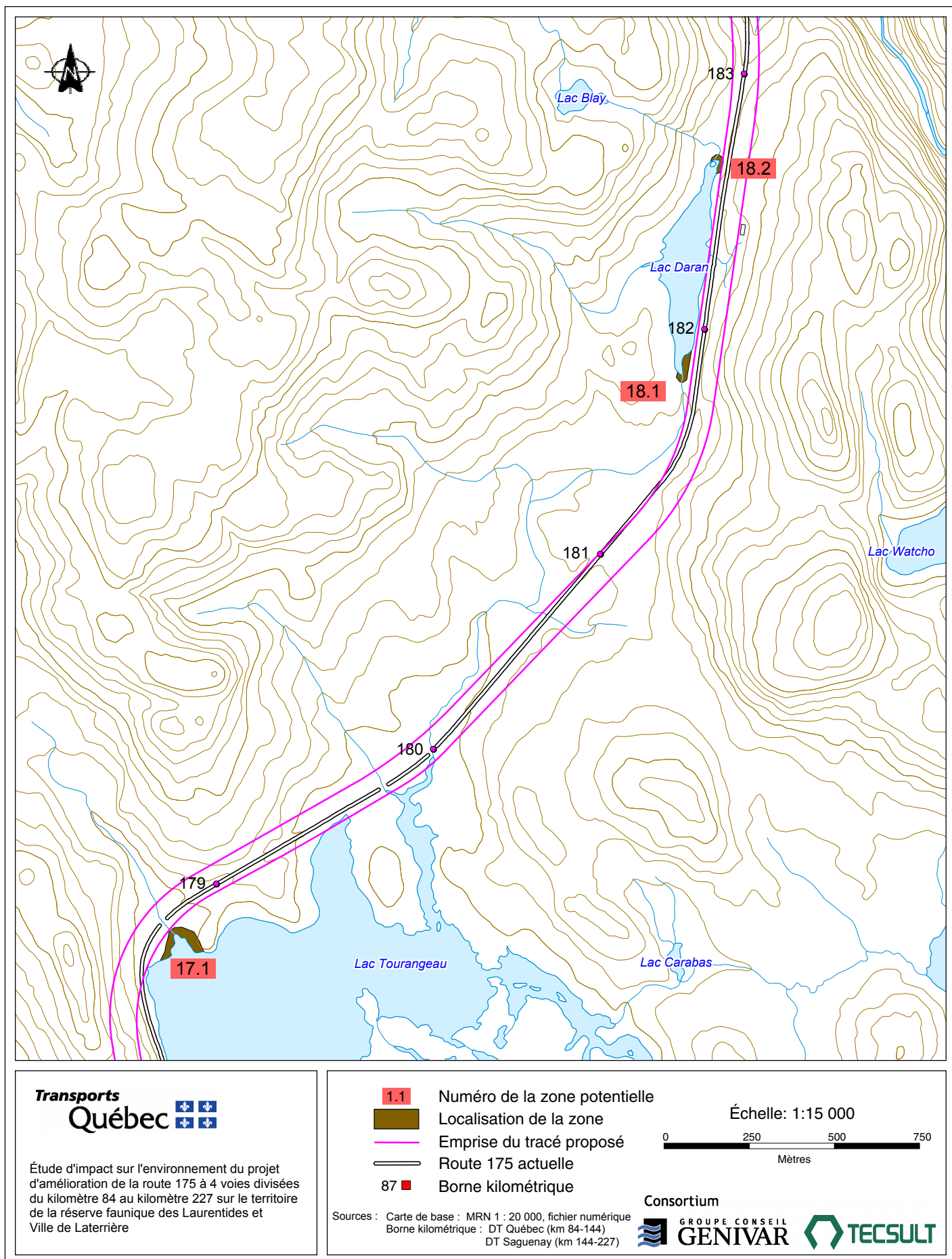
La configuration actuelle du lac Talbot est le résultat de la construction d'un barrage à l'extrémité nord du plan d'eau. En fait, ce lac est un élargissement artificiel d'un segment de la Petite rivière Pikauba qui se déverse vers le nord jusque dans la rivière Pikauba.

Dans ce contexte artificiel, les rives naturelles se retrouvent maintenant sous l'eau. L'extension du lac qui se trouve du côté ouest de la route résulterait aussi de ce phénomène. Pour ces raisons, nous ne percevons aucun potentiel archéologique lié à des occupations anciennes sur ce lac. Tout au plus, pourrait-on rencontrer des vestiges d'occupation liés à l'exploitation forestière au 20^e siècle, et, ceci, en fonction de l'hypothèse que le barrage actuel en matériaux permanents remplace un ancien barrage de bois.

La proximité de cet important plan d'eau (lac Talbot) en relation avec l'emprise des travaux, demandait de justifier la présence ou l'absence de zones à potentiel archéologique sur ses rives.

7.17- Secteur 17, Lac Tourangeau (carte 18)

Le lac Tourangeau se trouve du côté est de la route actuelle qui s'ajuste à son contour. Le lac se déverse vers l'ouest dans la Petite rivière Pikauba. Tout comme le lac Talbot, le lac Tourangeau montre un niveau de l'eau rehaussé par un barrage situé à la décharge du côté sud-ouest. Ce qui distingue les deux lacs, c'est toutefois le fait que le lac Tourangeau devait probablement être naturel, mais d'une superficie inférieure à l'actuel.



Carte 18 Secteurs 17 et 18, lac Tourangeau et lac Daran

Malgré cette situation, nous retenons tout de même un espace de potentiel archéologique.

Zone 17.1 de 178+650 à 178+850

Le rehaussement du niveau d'un lac relègue habituellement les berges naturelles hors de portée en les inondant. Toutefois, les sites d'occupation ancienne peuvent parfois s'éloigner de la limite des eaux et prendre place sur le plateau plus à l'arrière. Pour cette raison, la présente zone de potentiel archéologique est définie. Au coin nord-ouest du lac, un ruisseau vient se déverser à l'endroit d'un pointe invitante pour établir un campement. On parle alors d'une jonction de cours d'eau (2 pts) sur un terrain à pente nulle ou faible (2 pts), mais qui est marqué d'un impact anthropique majeur. Le total de trois points définit un potentiel archéologique moyen.

7.18- Secteur 18, Lac Daran (carte 18)

Le lac Daran est un plan d'eau de faible superficie qui semble présenter des berges naturelles. Le lac est drainé vers le sud et se déverse plus bas dans le lac Tourangeau. La route actuelle longe la rive est du lac qui s'étire dans l'axe nord-sud. Le nouveau tracé correspond à celui de la route actuelle et sa proximité en relation avec le lac demande de porter attention aux zones de potentiel archéologique à proximité du lac. Il y a une charge principale qui se trouve à l'extrémité nord du lac en provenance d'un petit lac situé plus au nord. La décharge au sud marque un autre point d'intérêt.

Zone 18.1 de 181+800 à 181+900

La décharge du lac située à son extrémité sud se trouve à l'intérieur de l'emprise des travaux. Cet espace présente une jonction de cours d'eau (2 pts), un terrain plat (2 pts) et des impacts anthropiques partiels sous la forme de chemins de terre ou de ligne électrique (0 pt). Le total de quatre points indique un fort potentiel archéologique à cet endroit.

Zone 18.2 de 182+600 à 182+700

Cette zone est définie sur la base de la présence de la charge principale qui s'alimente à un petit lac plus au nord. La tête du lac montre

une zone marécageuse qui n'est pas propice à l'établissement d'un campement. Toutefois, du côté est du ruisseau, le terrain boisé offre un endroit sec. Cet espace présente une jonction de cours d'eau (2 pts), le terrain est plat (2 pts) et aucun impact anthropique n'est noté (1 pt). Toutefois la nature humide du sol autour du ruisseau réduit son accessibilité et ceci nous porte à retirer un point. Le total de quatre points indique tout de même un fort potentiel archéologique à cet endroit.

7.19- Secteur 19, Rivière Cyriac (carte 19)

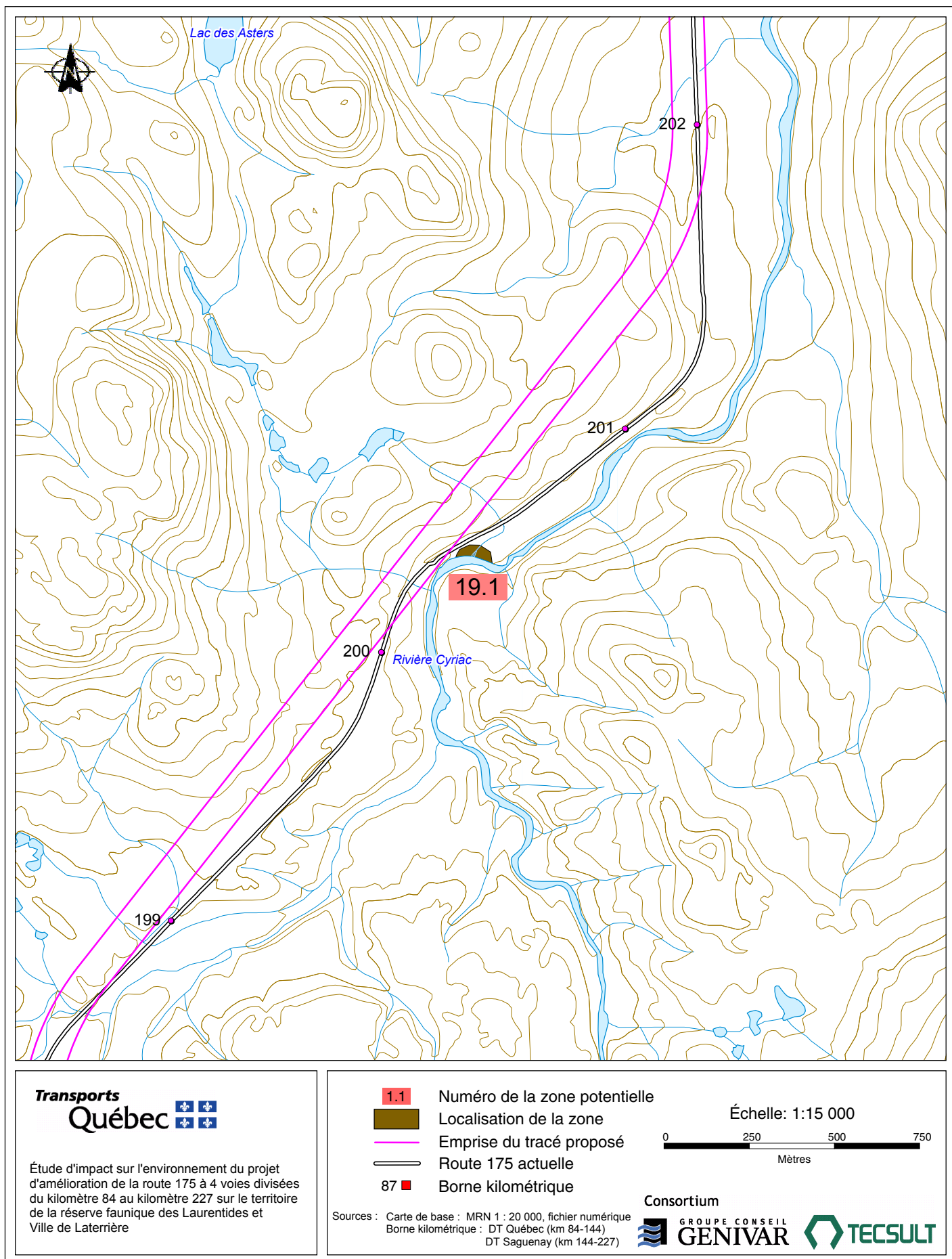
La rivière Cyriac prend sa source dans le Petit lac Paquin et draine également plusieurs autres lacs ce qui en fait une rivière à débit moyen au fur et à mesure qu'elle coule vers le nord. C'est entre les kilomètres 183 et 184 que la vallée de la rivière Cyriac rejoint celle empruntée par la route 175 actuelle. La route et le nouveau tracé longent la rivière du côté ouest, s'en approchant ou s'en éloignant au gré des méandres de la rivière. La route se sépare de la rivière au kilomètre 190 pour passer dans une autre vallée à l'ouest d'une montagne, mais rejoint la rivière au kilomètre 200. À la hauteur du kilomètre 210 la route croise la rivière qui s'éloigne définitivement vers l'ouest.

Les points d'intérêt le long de ce tronçon correspondent à la jonction des ruisseaux de décharge des divers lacs sur la rivière, là où ils se trouvent dans l'emprise de 300 m des travaux de construction. Chaque embouchure de ruisseau sur la rivière a été examinée, d'abord pour voir si elle se trouvait à l'intérieur de l'emprise et en second lieu pour vérifier s'il s'agissait de la décharge d'un lac ou d'un simple ruisseau. Une seule jonction se trouvant à l'intérieur de l'emprise et drainant un lac fut retenue.

Zone 19.1 de 200+400 à 200+450

Sur cette zone, on remarque la jonction d'un ruisseau avec la rivière Cyriac, du côté est de la route actuelle. Ce ruisseau draine une série de sept petits lacs situés à l'ouest de la route, parmi lesquels seuls deux sont de véritables lacs, les autres étant plutôt des tourbières.

Cette série de petits lacs présente un intérêt pour la chasse à l'orignal et on peut y accéder facilement à partir de la rivière Cyriac en empruntant le tracé du ruisseau de décharge. À cet endroit, la rivière Cyriac montre des rapides et une petite pointe de sable qui fait face à une plage de sable de l'autre côté de la rivière. On retient donc une jonction de cours d'eau



Carte 19 Secteur 19, rivière Cyriac

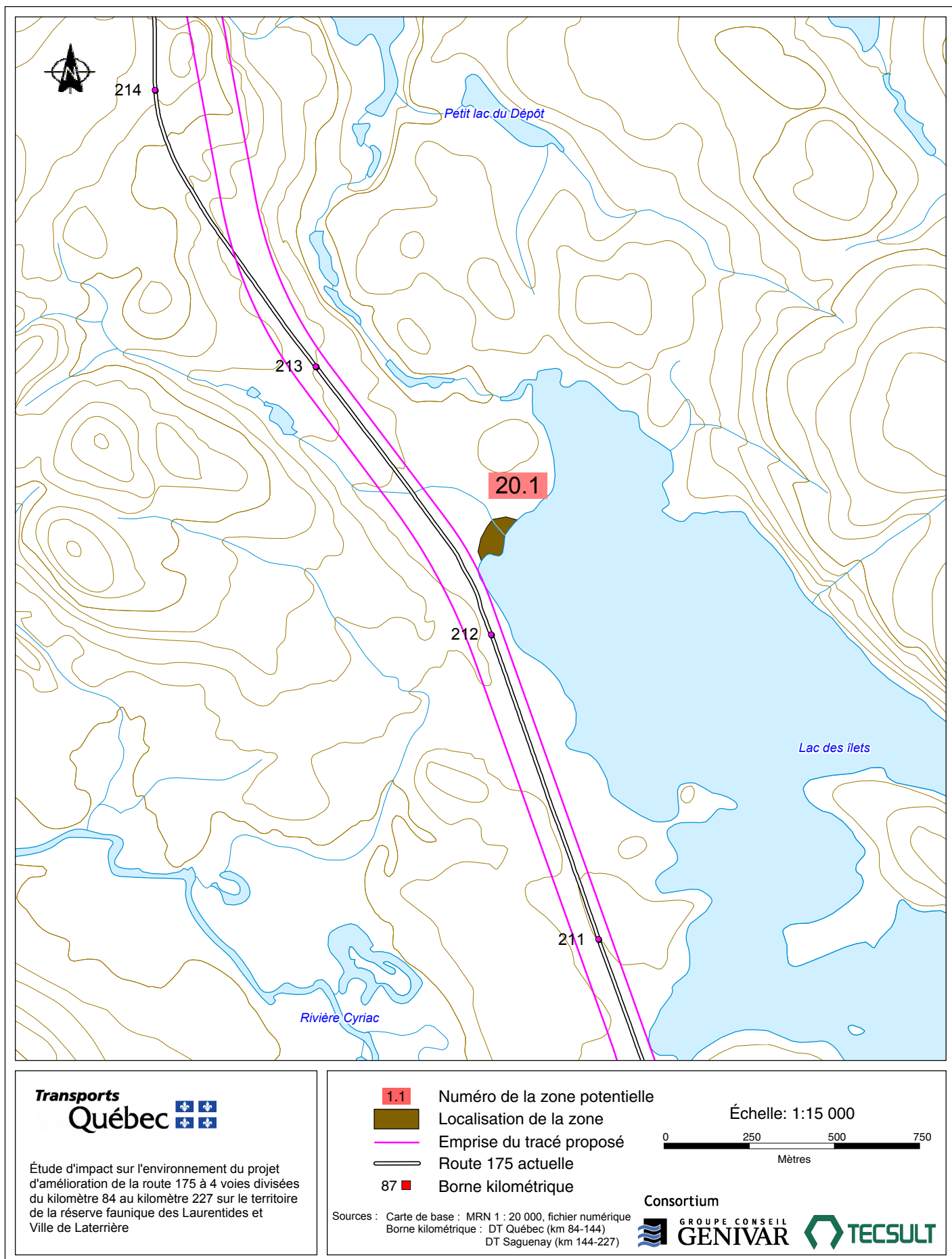
(2 pts), un terrain plat (2 pts) et une perturbation anthropique partielle par la proximité de la route actuelle (0 pt). Le total de quatre points fait de ce espace une zone de potentiel archéologique fort.

7.20- Secteur 20, Lac des Îlets (carte 20)

Le lac des Îlets est un plan de d'eau de grande superficie dont la longueur dans l'axe nord-sud atteint presque 3 km. Le lac de draine vers le nord dans la rivière Simoncouche, qui traverse le lac Simoncouche et continue vers le nord jusqu'au lac Kénogami. La route actuelle passe du côté ouest du lac des Îlets et le contour irrégulier de sa rive chevauche à deux endroits l'emprise des travaux. Toutefois, un seul chevauchement présente un potentiel archéologique.

Zone 20.1 de 212+175 à 212+275

Au coin nord-ouest du lac, on retrouve l'embouchure d'un ruisseau qui draine un petit lac situé du côté ouest de la route actuelle. Cet espace se trouve sur une section de rive qui va en s'éloignant de la route actuelle et du tracé proposé. On note une jonction de cours d'eau (2 pts), sur un terrain plat avec une petite pointe qui s'avance dans le lac (2 pts) et la proximité de la route actuelle constitue un impact anthropique partiel (0 pt). Le pointage de 4 dénote un fort potentiel archéologique.



Carte 20 Secteur 20, lac des Îlets

8- Recommandations de l'étude de potentiel

L'étude de potentiel archéologique est une étape théorique, qui permet de poser des hypothèses scientifiques sur la probabilité de rencontrer des vestiges archéologiques, sur un espace donné. Dans le présent cas, les zones de potentiel archéologique s'échelonnent de manière discontinue le long du tracé projeté des travaux, en fonction des caractéristiques physiques du milieu.

Comme il a été démontré, le potentiel archéologique peut s'appliquer à différentes périodes chronologiques ainsi qu'à divers groupes culturels. Tous les types d'occupation ancienne sont considérés et le potentiel archéologique souligne uniquement la probabilité de rencontrer l'un ou l'autre de ces types à l'intérieur de l'emprise des travaux.

Il est donc recommandé de procéder à un inventaire archéologique systématique des zones de potentiel archéologique fort et moyen (tableau 2), qui seront touchées par les aménagements. Les espaces praticables doivent faire l'objet de sondages à la pelle, qui seront disposés à chaque 15 m, selon les deux axes de l'espace à couvrir (Samson, 1984). Les différents niveaux de sol devront être excavés jusqu'à la couche considérée archéologiquement stérile. Suite aux travaux sur le terrain, un rapport doit être produit.

Dans le cas où l'inventaire sur le terrain permettrait la découverte de sites archéologiques, il faudra procéder à une fouille de sauvetage préalablement au début des travaux de construction.

Potentiel archéologique fort		Potentiel archéologique moyen
1.1	12.1	2.1
3.1	12.2	4.2
4.1	12.3	6.1
5.1	12.4	8.2
5.2	12.6	9.1
6.2	12.7	10.2
6.3	13.1	12.5
7.1	14.1	15.1
8.1	18.1	17.1
8.3	18.2	
10.1	19.1	
11.1	20.1	

Tableau 2 : Les zones de potentiel archéologique

9- Bibliographie

Allen, P. M.

1982 *Meadowood in Northeastern New Brunswick*. Document présenté à la conférence de 1982 de l'ACA. Ms., Division de l'archéologie, ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, Fredericton.

Boiteau, G.

1954 *Le chasseur huron de Lorette*, Mémoire de maîtrise en géographie, Université Laval.

Chapdelaine, C.

1990 «Le concept de Sylvicole ou l'hégémonie de la poterie», *Recherches amérindiennes au Québec*, XX(1):2-3.

Chapdelaine, C.

1994 *Il y a 8000 ans à Rimouski... Paléoécologie et archéologie d'un site de la culture plano*. Collection Paléo-Québec no 22, Recherches amérindiennes au Québec éditeur.

Chapdelaine, C.

1984 *Le site de Chicoutimi, un campement préhistorique au pays des Kakouchaks*. Les dossiers du patrimoine, no 61, ministère des Affaires culturelles.

Chrétien, Y.

2000 *Le projet de la Cabane d'Automne, Premières interventions archéologiques sur les anciens territoires de chasse hurons*. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Chrétien, Y.

2001 *Inventaires archéologiques 2001 sur les anciens territoires de chasse hurons*. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Chrétien, Y.

2002 *Évaluation du site CfEu-6 aux Marais du Nord, Lac Saint-Charles*. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Clermont, N.

1976 «Un site du Sylvicole inférieur à Sillery». *Recherches amérindiennes au Québec*, VI(1):36-44.

Clermont, N.

1990 «Le Sylvicole inférieur au Québec». *Recherches amérindiennes au Québec* XX(1):5-17.

Dablon, C.

1692 *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France ès années 1671 et 1672*. Relations des Jésuites, tome 6, Éditions du jour, Montréal, 1972.

Ethnoscop

1983 *Historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands Jardins*. Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche

Giroux, T.-E.

1897 *Passage des Jésuites, de Québec au lac Saint-Jean 1676-1703* Carte par Thomas-Edmond Giroux, collaboration de Victor Tremblay [1977].

Gramly, R. M.

1985 «Recherches archéologiques au site paléoindien de Vail, dans le nord-ouest du Maine, 1980-1983», *Recherches amérindiennes au Québec* XV(1-2):57-117.

Guitard, M.

1984 *Des fourrures pour le roi au poste de Métabetchouan*. Collection Dossiers, ministère des Affaires culturelles.

Laforte, E.

1994 *Inventaires archéologiques Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Saguenay / Lac-Saint-Jean*. Rapport déposé au ministère des Transports et au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Laliberté, M.

1993 *Inventaire archéologique : route 175-Réserve faunique des Laurentides; route 279-St-Georges; autoroute 20-échangeur 311, Bernière; route 267-Thetford-Mines*. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Langevin, É.

1993 *Interventions archéologiques au Saguenay/Lac Saint-Jean Année 1992*. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Langevin, É., R. Tremblay, J. Girard, H. Dionne et J.-F. Moreau

2001 *Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Inventaire archéologique de l'été 2001*. Rapport soumis à Hydro-Québec.

MacDonald, G. F.

1985 *Debert, A palo-indian site in central Nova Scotia*, Persimmon Press, 197 pages.

Marie-Victorin, Frère

1964 *Flore laurentienne*. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Parent, M.; J.M.M. Dubois; P. Bail; A. Larocque et G. Larocque

1985 Paléogéographie du Québec méridional entre 12 500 et 8 000 ans BP, *Recherches amérindiennes au Québec*, XV(1-2):17-37

Pilon, J.-L.

1982 Le site Neskuteu au Mushuau Nipi (Nouveau-Québec): manifestation de la période archaïque. *Nordicana*, no. 46

Pintal, J.Y.

1998 *Projet Chutes Chaudière. Fouille archéologique des sites préhistoriques CeEt-679a, CeEt-679b et CeEt-680*. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Pintal, J.Y.

2002 *Inventaires archéologiques – Direction de Québec (Été 2001)*. Rapport déposé au ministère des Transports et au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Plourde, M.

1990 *Un site iroquoien à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, au XIII^e siècle*. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XX no 1, pp. 47-61.

Richard, P.

1985 Couvert végétal et paléoenvironnements du Québec entre 12 000 et 8 000 ans BP, L'habitabilité dans un milieu changeant. *Recherches amérindiennes au Québec*, XV(1-2):39-56.

Ritchie, W. A.

1953 « A Probable Paleo-Indian Site In Vermont », *American Antiquity*, (3):249 - 258.

Rousseau, Gilles

1986 *Parc de la Jacques-Cartier. Étude de potentiel et inventaire archéologique*. Ethnoscop. Rapport déposé au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Samson, G.

1984 *Guide de référence archéologique pour la réalisation des études d'impact sur l'environnement relatives aux aménagements linéaires et ponctuels*. Document émis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Simard, R.

1970 *Notes sur les sites du lac Jacques-Cartier*, manuscrit déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Simard, R.

1974 *Reconnaissance archéologique au lac aux Écorces, comté Montmorency, Québec*. Société d'archéologie du Saguenay. Manuscrit déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Speck, F. G.

1927 Huron hunting territories in Quebec. *Indian Notes*, vol IV, no. 1, pp. 1-13.

Tanguay, J.

1998 *Un regard sur notre passé collectif*, brochure historique, Conseil de la Nation huronne-wendat, 41 pages.

Tanguay, J.

1998 *La liberté d'errer et de vaquer. Les Hurons de Lorette et l'occupation du territoire, XVII^e-XIX^e siècles*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval.

Tanguay, J.

2000 Les règles d'alliance et l'occupation huronne du territoire, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXX, no 3, pp. 21-34.

Transit Analyse

1992 *Inventaire archéologique. Route 175 Côte de la rivière Simoncouche, municipalité de Laterrière*. Rapport déposé au ministère des Transports et au ministère de la culture et des Communications du Québec.

Turnbull, C. J.

1976 « The Augustine site : a mound from the maritimes » *Archaeology of Eastern North America*, vol. 4, pp. 50-62.

Wintenburg, W. J.

1937 « Artefacts from presumed ancient graves in eastern New Brunswick » *Transactions of the Royal Society of Canada, Section II*, pp. 205-209.

Annexe 1 : Application théorique des modèles d'occupation du territoire du lac Saint-Jean et de la vallée du Saint-Laurent relativement à l'aire d'étude

Afin de juger de la proximité culturelle avec l'un ou l'autre des modèles du lac Saint-Jean ou de la vallée du Saint-Laurent, nous disposons de quelques indices tirés de l'analyse sommaire du matériel archéologique de pierre taillée trouvé sur les sites identifiés à l'été 2001 par Chrétien (2001).

Ces informations apportent des précisions sur les réseaux d'échanges et les liens géographiques privilégiés. Il faut d'abord situer les sites en relation avec les deux réseaux hydrographiques principaux, soit celui du fleuve Saint-Laurent et celui du lac Saint-Jean. Tous les sites trouvés par Chrétien (2001) se rattachent au réseau du Saint-Laurent, la cause se situant dans la configuration de la problématique de recherche, qui ne couvrait pas de territoire au nord de la tête du réseau du Saint-Laurent, comme celui du lac Saint-Jean et du Saguenay.

Une série de questions surgit concernant ces sites quant à l'affiliation culturelle des occupants, l'âge des vestiges, la participation à un réseau d'influences culturelles et économiques, l'organisation du territoire sur la base de la répartition régionale des sites, la fonction des sites, puis le schème d'établissement local. Des réponses à l'ensemble de ces sujets demanderaient une recherche centrée sur cette problématique, mais il demeure tout de même possible de livrer quelques orientations préliminaires.

Les matériaux

Le premier point concerne l'affiliation culturelle des occupants et leur identité définie sur la base des caractéristiques disponibles sur les sites préhistoriques.

Un premier élément commun à tous les sites est l'utilisation du quartz comme matière première, de manière très dominante. On retire de ce trait une nette impression d'approvisionnement local, qui se confirme en

regardant le matériel récolté sur un site d'atelier de taille comme CiEr-1 au lac Savane. Au premier abord, on a plus tendance à attribuer l'occupation à des résidents locaux plutôt qu'à des visiteurs de passage. Au-delà de cette possibilité, il demeure utile de tenter l'exercice de rattacher ces exploitants préhistoriques à des groupes culturels connus hors de ces territoires. En ce sens, la distinction la plus fondamentale s'établit entre les Iroquoiens et les Algonquiens.

Pour alimenter la discussion à ce sujet, il faut considérer d'autres éléments de la culture matérielle archéologique, notamment la portion « exotique ». Ces importations ont le potentiel d'indiquer vers quelles régions était tournée l'attention des groupes humains et par conséquent de tracer des axes d'échanges préférentiels. L'aire d'étude se trouve à la limite de partage des eaux vers le nord, qui distingue les bassins versants du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Jean. À ces deux grands bassins peuvent s'adjoindre les qualificatifs culturels d'iroquoien pour le fleuve et d'algonquien pour le lac Saint-Jean.

Ainsi, en vérifiant la provenance du matériel exotique, on a la possibilité de miser sur des probabilités quant au choix d'axes d'échanges préférentiels. Un groupe tourné vers le nord a plus de chances d'être algonquien et inversement, des Iroquoiens seraient plutôt orientés vers le sud. L'examen de nos matières premières identifiables autres que le quartz montre une ambivalence, mais avec une nette dominance vers les matériaux nordiques.

Pour les matières méridionales, on remarque deux éclats de chert vert² similaire à celui du chert vert de Québec, donc, une matière provenant potentiellement de la vallée du Saint-Laurent. Pour les matériaux nordiques, on remarque le quartzite de Ramah, qui provient géologiquement d'une petite baie au Labrador, la baie de Ramah, située un peu au sud de la baie d'Ungava. En tout, huit objets sont taillés dans cette pierre caractéristique et tous sont des outils. De plus, ils proviennent tous de différents sites sur le lac Jacques-Cartier. Cette matière dont la présence est plus qu'occasionnelle supporte l'idée de contacts plus soutenus vers le nord. Le quartzite de Ramah fait pencher la balance en faveur d'axes d'échanges davantage

² Ces deux éclats proviennent du site CjEs-11 au lac à Jack.

orientés vers le nord et l'univers algonquien, que vers le sud chez les Iroquoiens. Ceci nous porte à croire en une identité algonquienne pour les groupes d'exploitation locaux de l'aire d'étude.

La datation

La question de la datation des sites préhistoriques ne peut être traitée en bloc sans d'abord établir la filiation des sites entre eux. Il est probable que les 31 sites pourraient représenter des époques différentes, mais on pourrait aussi voir, sur la base de leur regroupement dans une région, une série d'événements limités dans le temps. Quoi qu'il en soit, les marqueurs chronologiques sont peu nombreux et leur signification demeure équivoque, mais à défaut de mieux, ils permettent de poser les premiers jalons de la chronologie dans cette partie du territoire québécois, que représente l'aire à l'étude.

Ce sont les deux outils en quartzite de Ramah provenant du site CjEt-8 au lac Jacques-Cartier qui présentent le meilleur potentiel de datation relative. Le petit couteau à lame asymétrique trouve un équivalent technologique en même matière, soit au site HdDe-5 sur la rivière George dans le Mushuau Nipi au Labrador. Sur ce site, un foyer a pu être daté par carbone 14 à 3 500 ans (Pilon, 1982).

Le second outil, une grande pointe de projectile, rappelle le style Point Revenge, qui apparaît il y a 2000 ans (W. Fitzhugh, com. Pers.). L'analogie semble toutefois moins fiable que la première, compte tenu de la surdimension de l'outil, qui ne cadre plus alors dans le complexe Point Revenge.

Compte tenu que ces deux outils sont probablement issus d'une même occupation, nous accordons davantage de crédit à la première hypothèse, quant à l'âge. Notre processus d'attribution de l'âge demeure sujet à réévaluation sur la base d'interventions ultérieures qui apporteront des données fraîches. Néanmoins, ayant un premier élément de datation en main, il convient de l'utiliser à son plein potentiel. Ce qui est d'un intérêt certain, c'est que notre marqueur chronologique est de plus affublé d'une marque distinctive sur le plan de la matière première : le quartzite de Ramah. Par conséquent, si on attribue un âge moyen de 3 500 ans aux vestiges en

quartzite de Ramah du site CjEt-8, il est plausible de croire que les autres sites qui livrent du quartzite de Ramah au lac Jacques-Cartier soient aussi contemporains de ceux de CjEt-8.

Nous venons de dater approximativement la face des importations d'un groupe local, qui présente de manière complémentaire une industrie locale sur le quartz. Cette industrie sur quartz caractérise étroitement presque l'ensemble des 31 sites préhistoriques. On remarque ainsi un point commun qui homogénéise la traduction physique des technologies locales de production des outils. Sur cette base, peut-on extrapoler et considérer comme un tout relativement uniforme l'ensemble de ces sites sur le plan chronologique? L'hypothèse peut être posée, ce qui en ferait un phénomène restreint dans le temps et l'espace et qui expliquerait par la même occasion les traces somme toute peu nombreuses, à l'échelle de la durée de la préhistoire régionale.

En effet, on a le plus souvent l'impression, malgré le nombre de sites, d'arriver face à des lieux d'occupation unique et de faible durée. L'hypothèse contraire qui suppose un ensemble diachronique disparate diminue encore plus l'intensité des occupations, en répartissant les sites et les vestiges sur de longues périodes. Ces premières évaluations et estimations devront être étoffées par le résultat de nouvelles recherches afin d'en augmenter la validité.

Le réseau

La participation à un réseau d'échanges est évidente sur les sites du lac Jacques-Cartier qui présentent des outils en quartzite de Ramah. Au premier abord on pense à un réseau nordique, en relation avec l'origine géologique de cette pierre. En pointant au nord, on arrive au lac Saint-Jean, qui aurait pu devenir un point relais dans le périple suivi par le quartzite de Ramah. Toutefois, il est établi que tout le secteur du lac Saint-Jean est marqué par l'utilisation intensive du quartzite blanc de Mistassini. Si notre groupe local, de l'aire d'étude, participait à un réseau d'échanges qui couvrirait le lac Saint-Jean, il devient fort curieux de constater l'absence du quartzite de Mistassini au lac Jacques-Cartier. C'est comme si le quartzite de Ramah avait fait un bon par-dessus le lac Saint-Jean pour arriver directement au lac Jacques-Cartier. On est alors porté à croire que le réseau d'échange par lequel transite le matériel en quartzite de Ramah n'est pas

orienté vers le nord, mais plutôt vers l'est, peut-être via la basse Côte-Nord.

Ceci ne remet pas en question l'identité algonquienne du groupe local, mais permet d'imaginer une sphère d'interactions différente de celle d'abord pressentie. Néanmoins, il faudrait tout de même vérifier l'occurrence du quartzite de Mistassini sur les sites de l'Archaïque terminal au lac Saint-Jean, pour s'assurer que cette époque ne coïnciderait pas avec une période de faible utilisation de ce matériau au lac Saint-Jean.

La répartition régionale

La répartition régionale des sites permet d'élaborer sur l'organisation du territoire. Il semble assez évident qu'il y a une concentration de sites préhistoriques et il faut chercher sa signification, puis tenter d'établir s'il s'agit du reflet d'une réalité liée à des comportements humains anciens ou bien le résultat des stratégies d'intervention pendant l'inventaire archéologique.

Ces stratégies d'intervention couplées à des conditions environnementales favorables pourraient expliquer pourquoi les sites semblent se concentrer dans un secteur, alors qu'ils sont absents dans les abords d'autres lacs.

Le phénomène des lacs au niveau abaissé joue un rôle évident à cet égard en favorisant la découverte de sites en surface, alors que sur les lacs au niveau rehaussé ou naturel, l'identification des sites est moins évidente. Néanmoins, il demeure la possibilité que la répartition des sites sur le territoire soit conditionnée par des comportements réels, qui définissent ainsi un territoire d'exploitation privilégié pour un groupe local. La concentration des sites sur les lacs Jacques-Cartier, Beauséjour, des Neiges, Fradette, à Jack, Fronsac et Savane pourrait correspondre à un tel espace d'exploitation, sur lequel un groupe humain arriverait probablement à bien se nourrir.

Le schème d'établissement

La fonction des sites peut en partie être traitée de manière simultanée avec le schème d'établissement local, car le choix d'un emplacement est le plus souvent dicté par sa fonction et les types d'activités réalisés sur place.

Le schème d'établissement montre clairement le choix d'espaces sélectionnés à l'embouchure des cours d'eau, sur des terrains plats et des pointes s'avancant dans les plans d'eau. C'est une répartition qui se conforme à un modèle général connu et qui sert de base pour l'évaluation du potentiel archéologique avant l'intervention sur le terrain.

Par contre, au travers des ces sites bien situés, on se rend compte que d'autres présentent des caractéristiques particulières plutôt liées à de probables événements ponctuels. On distingue un atelier de taille du quartz avec une aire de transformation et une possible installation d'habitation au site CiEr-1 sur le lac Savane. C'est le site préhistorique le plus complet et il pourrait correspondre à un camp de base. Ce site se trouve sur une grande étendue de sable et de gravier, entre deux cours d'eau.

Un autre camp de base pourrait être identifié à CjEt-19 sur le lac Jacques-Cartier. Ce dernier site se trouve près de l'embouchure de la rivière qui se déverse au coin nord-ouest du lac et devient par le fait même une voie d'accès au lac. Ainsi, on place un camp important près du point d'arrivée et de départ du lac. Tous les autres sites sont subordonnés en terme d'importance des vestiges retrouvés sur place, bien qu'un certain nombre puisse voir son aire d'occupation principale submergée, par un niveau de l'eau rehaussé.

Ces petits sites ne peuvent compter pour une longue occupation, ni pour un retour épisodique et semblent plus marquer un arrêt et une séance d'activité unique. Les quelques objets laissés sur place ne témoignent pas d'une activité de taille de la pierre, qui laisse habituellement de nombreuses traces, mais plutôt de l'abandon de quelques éclats, peut-être utilisés lors de l'activité qui a justifié l'arrêt à cet endroit. Cette hypothèse supporte l'idée des sites d'abattage, où un gros cervidé comme un orignal aurait pu être dépecé sur place. Lorsque le travail est terminé, il n'est pas nécessaire de retourner à cet endroit, ce qui en fait un petit site à occupation unique.

Enfin, un dernier type de site semble se distinguer, soit le site CjEt-8, qui a livré les deux outils bifaciaux en quartzite de Ramah. La nature idiosyncratique de la grande pointe et le statut d'objets exotiques accolé à ces deux pièces laissent entrevoir une fonction cérémonielle pour le site. Comme seule une cueillette en surface fut effectuée sur ce site, il est difficile d'élaborer davantage de ces activités, mais la question demeure et seule une intervention ciblée pourrait apporter plus de lumière à ce sujet.

L'industrie de transformation du quartz

Un dernier point concerne l'industrie de transformation du quartz. Cette pierre dure constitue 92% de tous les artefacts préhistoriques récoltés. Cette donnée est faussée en défaveur du quartz, car tous les autres matériaux furent récupérés, tandis que le quartz était souvent laissé sur place. Il s'agit donc d'un phénomène majeur dont la finalité est selon toute vraisemblance liée à la production d'outils.

Le problème ici c'est que les outils véritables issus de cette transformation du quartz sont forts peu nombreux en comparaison avec le débitage. Quelques grattoirs et aucun outil bifacial composent cet assemblage. Il semble nécessaire d'aller au-delà de cette constatation et de se poser la question à savoir si le but de la production ne se trouvait pas directement parmi le débitage, défiant toute identification formelle en tant qu'outils. L'idée ici c'est que le but de la fracturation du quartz serait plus d'obtenir des éclats tranchants que de façonner des outils véritables. Étant donné la difficulté de déterminer les traces d'utilisation sur des éclats de quartz comparé à d'autres matériaux comme le chert ou le quartzite, il est bien possible que nos outils de quartz se retrouvent directement parmi les collectifs d'éclats.

Cette production des éclats fins et tranchants est discernable au site CiEr-1 du lac Savane, où on remarque une sélection des éclats les plus fins et les plus tranchants en relation avec l'aire d'activités de transformation, qui se distingue de l'aire de réduction du quartz. Ainsi, on taille surtout le quartz pour produire des éclats qui seront employés pour le dépeçage des prises de gibier et pour la transformation des peaux en vêtements et autres objets utilitaires.

La conclusion

La difficulté de rattacher clairement les sites préhistoriques de la Réserve faunique au réseau du Saint-Laurent ou à celui du lac Saint-Jean persiste encore. Par contre, l'absence du quartzite de Mistassini sur les sites connus et la relation avec le quartzite de Ramah via un réseau d'approvisionnement empruntant la basse Côte Nord tend à exclure l'influence économique du lac Saint-Jean. Il resterait alors à considérer la possibilité que l'aire à l'étude ait pu correspondre à un espace d'exploitation utilisé par des populations algonquiennes venues de l'estuaire du Saint-Laurent.